



VILLE DU PRADET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juillet 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 4 juillet à 14 heures, le conseil municipal de la commune du Pradet régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans l'Hôtel de ville, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 28 juin 2022.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Martine CLOPIN - Isabelle ROGER - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Jean-Marc ILLICH - Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Graziella PIRAS - Chantal JOVER (jusqu'à 16h00) - Marine DESIDERI - Cédric GINER - Denis TENDIL - Bernard PEZERY - Armand CABRERA - Martine CABOT - Eric JOFFRE - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND.

POUVOIRS : Christian GARNIER à Jean-Claude VEGA ; Jacques PAGANELLI à Hervé STASSINOS ; Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT ; Thomas MICHEL à Cécile CRISTOL GOMEZ ; Chantal JOVER à partir de 16h00 pour Cédric GINER ; Marina BRONDINO à Bernard PEZERY ; Valérie POZZO DI BORGO à Eric JOFFRE.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Madame Emilie ROY est désignée secrétaire de séance.

Le Maire assisté du secrétaire de séance constatant le quorum atteint déclare la séance ouverte à 14h00.

Monsieur le Maire : Bonjour. Il est 14 h00. Nous allons pouvoir commencer cette séance du conseil municipal du 4 juillet et nous allons commencer par l'appel. Emilie ROY, s'il vous plaît !

Emilie ROY : Hervé STASSINOS, Valérie RIALLAND, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine

22-PV-0407

CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, Denis TENDIL, Armand CABRERA, Martine CABOT, Bernard PEZERY, Eric JOFFRE, Marina BRONDINO et Valérie POZZO DI BORGO, et Viviane TIAR.

Monsieur le Maire : Merci.

Et donc j'ai reçu les pouvoirs de Marina BRONDINO pour Bernard PEZERY, Valérie POZZO DI BORGO pour Éric JOFFRE, Christian GARNIER pour Jean-Claude VEGA, Thomas MICHEL pour Cécile CRISTOL GOMEZ, Éric GALIANO pour Jean-Michel PEYRATOUT et Jacques PAGANELLI, pour moi-même.

VOTE DU PV DU 21 MARS 2022

Monsieur Le Maire : Donc nous avons le quorum largement, nous pouvons donc débiter cette séance du conseil municipal qui va débiter avec l'approbation du procès-verbal du conseil du 21 mars 2022. Avez-vous des observations ? Non, je propose de passer au vote.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

0 Contre

8 Abstentions (M, TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE et Mmes CABOT, POZZO DI BORGO, BRONDINO et TIAR)

25 Pour (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, Valérie RIALLAND)

Merci pour cette approbation.

22-DCM-DGS-058 : MAINTIEN D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS

Monsieur Le Maire : Nous allons ensuite passer à la question numéro 1 qui concerne le maintien des fonctions d'un adjoint, qui est devenu sans délégation, donc vous avez dû prendre connaissance de la note explicative qui accompagne cette délibération. Par voie de presse, l'équipe municipale apprend que Madame Rialland souhaite siéger sur les bancs de l'opposition et donc, par conséquence, quitter ses fonctions d'adjoint qu'elle a exercé auprès du maire.

Sa démission a été confirmée par un courrier qui est arrivé en mairie. Alors, il aurait fallu idéalement, mais je respecte votre décision Madame Rialland, envoyer comme la procédure le prévoit un courrier à la préfecture, pour expliquer qu'on démissionne de son poste d'adjoint mais qu'on veut rester conseiller municipal. Ce choix n'a pas été le vôtre, donc le conseil municipal est aujourd'hui contraint de prendre une délibération pour décider ou non de votre maintien en tant qu'adjointe au sein du conseil municipal.

Je crois que j'ai à peu près tout expliqué sur cette délibération.

22-PV-0407

Allez-y Madame RIALLAND.

Valérie RIALLAND : Tout d'abord, en préambule, je voudrais rappeler que nos concitoyens sont excédés par la politique politicienne, des arrangements d'arrière-boutique, les petits calculs et les revirements opportunistes et de circonstances. Les résultats des dernières élections législatives l'ont une nouvelle fois illustré. Aussi, sans aucune volonté de polémiquer, mais par seul souci d'honnêteté vis à vis des Pradétanes et Pradétans, je voudrais évoquer les faits qui ont conduit à la situation face à laquelle nous sommes aujourd'hui. À la fin de l'année dernière, j'ai indiqué ma volonté de me présenter aux élections législatives sous la bannière de la droite dans la troisième circonscription du Var. Ainsi, fin novembre, j'ai adressé ma lettre au président des Républicains, Christian Jacob et Monsieur le Maire, je vous en ai informé le 16 décembre, à la fin de l'assemblée plénière métropolitaine. J'ai d'ailleurs quelques témoins.

Et alors que vous n'avez eu de cesse, depuis son élection en 2017, de remettre en cause les orientations de la politique d'Emmanuel Macron et de son gouvernement, de façon surprenante et soudaine, voire étrange, vous avez commencé à amorcer un virage politique en soutenant Emmanuel Macron.

Vous m'avez d'ailleurs prévenu le 2 février au Salon de l'agriculture, de votre ralliement public et de votre soutien marqué à la candidature Macron, alors que vous aviez, je vous le rappelle, exigé de récupérer quelques jours auparavant les tracts de la candidate de la droite pour les distribuer. Par la suite, mi-mars 2022, ma candidature a reçu l'investiture des Républicains et je suis donc rentrée en campagne.

Plusieurs semaines se sont écoulées sans que rien ne laisse présager logiquement de la suite des événements. Votre basculement vers la Macronie devient total et culmine début mai, lorsque vous avez pris soudainement la décision de vous présenter en tant que remplaçant de la candidate d'Emmanuel Macron, vous imposant ainsi de fait à ma candidature et reniant tout bonnement votre ligne politique d'origine.

Étant votre première adjointe, ayant toujours été loyale envers vous et croyant avoir votre confiance de longue date, j'avoue avoir été grandement surprise et même très déçue de ne pas recevoir votre soutien, et ce, alors que même ma candidature portait logiquement les couleurs de la majorité municipale, avec laquelle la liste « Ensemble, continuons pour Le Pradet » a bien été élue en juin 2020, à l'occasion des élections municipales.

Une liste marquée à droite dont vous êtes toujours revendiqué jusqu'à il y a peu. Au-delà d'une particularité notoire, mais qui vous regarde et qui voit un maire se ranger en tant que remplaçant derrière une conseillère municipale, c'est aussi une véritable trahison pour les Pradétanes et Pradétans. Ces derniers pensaient pouvoir vous renouveler leur confiance lors des dernières élections municipales.

Ils ont été malheureusement trompés et c'est ce genre de comportement qui nuit à l'action politique et qui met à mal l'adhésion de nos concitoyens en leurs élus.

Je regrette profondément votre changement d'orientation politique qui ne peut qu'impacter négativement Le Pradet dans les années à venir. Au regard de ces constats. Et par souci de transparence et de loyauté vis à vis des électeurs, et plus largement des Pradétans, fidèle à mes convictions, il n'était dès lors plus concevable que je continue à siéger à vos côtés. C'est pourquoi, j'ai décidé de continuer à défendre l'intérêt du Pradet en dehors de vos rangs, conformément à

22-PV-0407

l'identité politique que nous avons inscrite sur nos bulletins de vote en 2020 et que vous avez balayées d'un revers de main, unilatéralement et sans véritablement concerter votre équipe.

Je veux être claire. De mon côté je resterai fidèle à mes convictions. Je poursuivrai les mêmes objectifs et de mon côté, pour le Pradet, je resterai fidèle à mes valeurs de toujours qui n'ont pas changées aujourd'hui et ne changeront pas plus demain. Ce sont celles de la droite républicaine, caractérisée par l'amour de la France et de ses traditions, la liberté d'entreprendre, la préservation de notre patrimoine commun, la cohésion nationale, l'ordre, la régulation, l'immigration, la rationalisation des dépenses de l'État et surtout la défense de nos territoires.

Et c'est vous seul qui ne m'avez laissé aucune alternative. Cette situation est bien de votre propre responsabilité et maintenant c'est bien à vous d'assumer de me destituer. Vous avez clairement œuvré en ce sens depuis plusieurs mois. Alors soyez courageux. Il aurait été également courageux de votre part que par mimétisme de forme par rapport à l'élection et de manière éthique, vous ayez proposé un vote à bulletin secret, mais je vois qu'il y a l'urne donc peut être que c'est prévu pour ça. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Ce qu'il faut dire aux gens qui vous accompagnent, c'est que dans un conseil municipal, l'assemblée n'est pas censée émettre des bruits de toute sorte.

Valérie RIALLAND : Ecoutez, c'est à vous de faire la police de l'assemblée, ce n'est pas à moi.

Monsieur le Maire : Madame RIALLAND, qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, la règle de base c'est qu'on laisse parler. Je vous ai laissée parler pendant un petit moment, vous me laissez finir, je pense que c'est la moindre des politesses.

Donc je ne vais pas revenir sur tout parce que vous tentez de refaire le débat des élections législatives. Je crois que le deuxième tour est passé et on ne va pas faire de troisième tour au sein de cette assemblée.

C'est un conseil municipal. On ne va pas reparler des élections. Les électeurs ont tranché, les Pradétans ont tranché. Les habitants de la circonscription ont tranché. C'est comme ça. Les résultats sont ce qu'ils sont. Je peux revenir dessus. Parce que ce qui m'intéresse, c'est surtout le territoire, rien que le territoire. Quand vous dites que je n'ai pas concerté l'équipe, ce n'est pas tout à fait exact, c'est même faux parce qu'il y a eu une réunion de majorité de lundi ou je me suis expliqué avec tous les gens autour de la table. Donc vous étiez, je crois, au salon de l'agriculture. Je vous en ai parlé le lendemain, donc j'ai dû vous dire à l'époque qu'on avait eu une réunion de majorité hier, où je me suis expliqué vis à vis toute l'équipe en expliquant mon positionnement. C'était très, très clair. Donc c'est inexact de dire que je n'ai pas consulté, que je n'ai pas parlé avec l'ensemble de l'équipe, et je vous en ai parlé effectivement le lendemain au salon de l'agriculture, par correction, je suis venu vous en parler dès le lendemain.

De façon plus générale, je vous le dis une fois de plus, on ne va pas faire le troisième tour des législatives au sein de ce conseil municipal. Moi, ce qui m'intéresse, c'est de m'adresser aux Pradétans qui sont donc avec nous, en ligne ou qui reverront ce conseil municipal.

La vraie fidélité, les vraies convictions, c'est celles qu'on porte pour le territoire, c'est celles qu'on porte pour notre commune on est ici une équipe de la majorité, on a été élus pour six ans, on va travailler pendant six ans, on a des projets à dérouler. Je compte sur mon équipe pour faire le maximum de projets. On va tout faire pour en faire un maximum, il y en a certains qui ont déjà

22-PV-0407

déroulé. Il y a encore beaucoup de travail qui nous attend pendant les quatre années qui viennent. Les pradétans n'attendent pas autre chose.

Ce qu'ils attendent de leur majorité, ce qu'ils attendent du conseil municipal dans son ensemble, c'est qu'on travaille. Parfois en opposition, parfois ensemble, pour améliorer le cadre de vie au Pradet, améliorer notre vie au Pradet. On travaille tous à ça. Nous avons tous la volonté, y compris sur les bancs de l'opposition, on a tous le désir que le cadre de vie s'améliore.

Alors on travaille, vous dans l'opposition et nous dans la majorité.

En tout cas, l'ensemble de mon équipe de la majorité ici est très engagée pour que ce programme se fasse au service des Pradétans. Et puis je pense que quand on fait une école, on ne fait pas une classe de CE2 pour la droite et une classe de CM1 pour la gauche.

On fait des écoles pour tous les Pradétans. On ne se pose pas la question de savoir s'ils sont à droite, à gauche, s'ils sont encartés, pas encartés. Dans mon équipe, puisqu'on en parle, dans mon équipe de la majorité, il y a des gens qui ne sont pas encartés. Il y a des gens qui sont encartés dans différents partis. Quand j'ai fait ma liste en 2020, je ne leur ai pas demandé s'ils étaient encartés, pas encartés, chacun fait ce qu'il veut.

D'ailleurs, aujourd'hui, je ne leur demande pas. Ils ont une totale liberté par rapport à ça et ils auront à nouveau une totale liberté pendant la durée du mandat. Ce que je leur demande, c'est de continuer à travailler au service des Pradétans. Alors c'est vrai que ce n'est pas toujours facile. Les élus sont interpellés, on a du travail, on aime ça, on veut travailler pour notre commune, rien pour notre commune.

Et un conseil municipal, ce n'est pas pour faire le troisième tour des législatives. C'est fait pour parler des affaires communales. Monsieur PEZERY, allez-y.

Bernard PEZERY : Monsieur le maire malgré tout le respect que je vous dois, j'ai encore une leçon de démagogie. Vous avez parlé de fidélité des territoires. Vous vous masquez, vous vous cachez derrière cette unité de territoire. Vous essayez de vous cacher derrière cette théorie de fidélité du territoire pour justifier votre positionnement pendant la campagne, qu'elle soit au niveau de la Macronie, donc au niveau des présidentielles ou au niveau des législatives. Moi aujourd'hui, en tant qu'élus d'opposition, j'aimerais bien reprendre ce que vous avez dit, parce que vous avez dit parfois on travaille en opposition, des fois on travaille ensemble.

Ça fait deux ans qu'on essaye de travailler ensemble, on n'a jamais pu, parce qu'on n'est pas écouté, on n'est pas entendu. On n'est pas, en amont, informé de ce que l'on doit travailler.

Donc on est là parce qu'on fait le nombre, mais on ne sert à rien à vos yeux. Aujourd'hui, je suis triste en tant qu'élus parce que bon, j'ai une certaine antériorité au niveau du conseil municipal, majorité ou opposition, et j'ai toujours eu le respect des engagements et des fidélités. Et je crois qu'aujourd'hui, bon Madame RIALLAND, on ne se connaît pas forcément et je crois qu'on l'a vu, lorsqu'elle était à vos côtés, que je la traitais de manière très, très respectueuse du même niveau que tous les élus d'opposition ou de majorité avec des questions qui étaient posées de manière tout à fait correcte mais qui nécessitaient réponse.

Aujourd'hui, je suis triste parce que le propos de Madame RIALLAND traduit la souffrance d'une personne qui s'est engagée pour un parti politique que vous avez laissé tomber puisque Monsieur le maire de Toulon a demandé à ce que certains élus, certains maires rejoignent la Macronie pour l'intérêt du territoire et surtout une fidélité par rapport à la commune du Pradet. Parce que depuis

22-PV-0407

qu'elle s'est engagée à vos côtés de manière affichée en 2014, je crois qu'elle vous a accompagné. J'ai le sentiment qu'elle a porté des seaux d'eau un peu trop lourds pour elle par moments pour faire en sorte que vos décisions puissent passer au sein du Conseil municipal. C'est une déception et c'est un constat de souffrance, de souffrance pour le Pradet aussi parce qu'il ne mérite pas ça.

Donc, on n'est pas là pour faire un troisième tour des législatives, mais malgré tout, je tenais à montrer mon étonnement et on va dire ma déception de voir ce comportement-là. Dans un habit de maire que la population vous a donné et que pour moi, vous n'avez pas respecté lors des législatives. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame TIAR.

Viviane TIAR : Merci Monsieur le Maire. C'est vrai, effectivement, je vais reprendre les quelques paroles que vous aviez dites c'est à dire « travailler ensemble ». On ne travaille pas ensemble c'est encore une fois un mensonge. Le respect, vous ne l'avez pas. Je vais vous donner juste un exemple : J'ai envoyé un texte concernant Le Pradet Mag. Le titre n'y est pas et la fin n'y est pas non plus.

On m'a demandé de respecter les 1000 caractères. Pas de réponse. J'ai demandé à votre directeur de cabinet de répondre, je n'ai pas eu. Donc mon titre c'est : « le bon père de famille, une girouette ou un roi mégalomane ». Dommage que ça ne soit pas mis et à la fin : le bon père de famille, comme il aime le dire n'aime que lui et n'a que faire de vos problèmes au quotidien. Voyez encore aujourd'hui ça démontre vraiment ce que vous êtes puisque vous n'avez même pas le respect par rapport à votre première adjointe. C'est vraiment désolant et effectivement, on ne va pas faire un troisième. Merci Monsieur le maire.

Monsieur le Maire : Effectivement, il y a un règlement intérieur. En ce qui concerne les publications. Il y a eu des échanges avec le cabinet donc je n'ai pas suivi dans le détail ce qui s'est passé. Mais votre texte était trop long. Ce que je vous propose c'est qu'on se voit dans la semaine si vous le souhaitez, ce serait un grand plaisir. On se verra et on fera un point là-dessus. Mais il y a eu des échanges avec le directeur de cabinet qui vous rappelaient les règles, le règlement intérieur et le nombre de caractères auquel vous aviez droit. D'ailleurs, je note quand même aussi que c'est la tribune de l'expression libre. Je ne pense pas qu'on ait coupé quoi que ce soit depuis 2014. Maintenant, il y a un règlement intérieur. On ne peut pas laisser des pages non plus. Il y a un règlement juste pour l'écriture du journal. Voilà, allez-y Madame TIAR.

Viviane TIAR : Merci monsieur le maire. Effectivement, il y a un règlement et tout le monde doit le respecter ainsi que vous. Donc, effectivement, nous avons échangé avec votre directeur de cabinet. Les 1000 caractères étaient bien respectés. Donc pourquoi ? et je lui ai envoyé, j'ai même mis votre directrice en copie. J'attends toujours la réponse. Le respect ce n'est pas à chaque fois qu'on envoie des demandes ou des explications, une fois sur deux, nous n'avons pas de réponse.

Oui, effectivement, nous sommes de l'opposition, je vous l'accorde. Mais il y a quand même eu des voix qui ont été faites pour l'opposition et pour notre groupe, même si je suis toute seule. Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Non, Donc je vous propose donc qu'on passe au vote. Monsieur PEZERY.

Bernard PEZERY : Je demande à ce que le vote se fasse à bulletin secret.

Monsieur le Maire : Combien de personnes veulent le vote à bulletin secret ? une, deux Trois, quatre, cinq, six... Sept et huit.

22-PV-0407

Bernard PEZERY : Neuf Monsieur le Maire, pas huit. Vous évitez de regarder Madame BONNAL mais ça fait neuf. De toute façon, monsieur le Maire, uniquement avec l'opposition, nous représentons le tiers des présents, donc vous êtes tenu de le faire à bulletin secret.

Monsieur le Maire : il y a une réglementation qui fait que pour qu'il y ait un vote à bulletin secret, il faut qu'il y ait un tiers des membres présents qui en fasse la demande. Je suis en train de faire le calcul derrière. Ne vous énervez pas, on va voir.

Vote à bulletin secret demandé par 9 personnes (Mme BONNAL, Mme ROY, M. PEZERY, M. JOFFRE, M. CABRERA, M. TENDIL, Mme CABOT, Mme TIAR, Mme RIALLAND) sur 27 personnes présentes.

Donc c'est bien un vote à bulletin secret. Nous allons vous faire passer des bulletins qu'on avait préparé. Monsieur PEZERY est ce que quelqu'un chez vous veut faire le scrutateur ? Oui M. JOFFRE.

Merci Agnès ou Jean-Claude pour la majorité ? Allez Jean-Claude.

Viviane TIAR : Monsieur le maire, s'il vous plaît, est ce que vous pourriez reformuler pour le maintien ?

Monsieur le Maire : Je vais le faire avant le vote.

Viviane TIAR : Merci

Monsieur le Maire : Alors est ce que tous les bulletins ont été distribués ? Oui. Je vous rappelle qu'il y a trois bulletins. Il y a un bulletin CONTRE donc c'est contre le maintien de Madame RIALLAND dans sa fonction de première adjointe. Il y a un bulletin POUR donc c'est pour le maintien de madame RIALLAND dans sa fonction d'adjointe. Il y a un bulletin ABSENTION. Donc voilà, est ce que c'est clair pour tout le monde ? Contre le maintien, pour le maintien comme adjointe ou l'abstention ? Est ce qu'on est clair ? alors on va vous faire passer l'urne. On va passer pour vous faire signer la feuille d'émargement. Merci.

Et le dépouillement peut commencer.

Silence on va annoncer les résultats : nombre de bulletins dans l'urne : 27

- 19 voix CONTRE,
- 1 abstention
- 7 voix POUR.

Donc Madame RIALLAND n'est plus adjointe à partir d'aujourd'hui. Il y aura bien sûr une délibération qui sera envoyée en préfecture pour le caractère exécutoire de ce vote. Je propose de passer à la question numéro 2. Merci aux scrutateurs d'avoir participé à cette session de vote.

22-DCM-DGS-059 : MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire : La question numéro 2 et les prochaines délibérations sont consécutives au non maintien de Madame Rialland en tant qu'adjointe. Et c'est la modification du nombre des adjoints au maire. On passe donc de neuf adjoints à huit adjoints. Avez-vous des questions ou des interventions ? Monsieur PEZERY.

22-PV-0407

Bernard PEZERY : Oui, j'aurais aimé savoir quelle a été votre motivation, si ce n'est une motivation financière, qui pourrait être là aussi l'élément derrière lequel vous allez vous masquer, de passer à huit plutôt que neuf, sachant que depuis, la volonté de bon nombre de municipalités était de passer à dix pour avoir un adjoint spécial et en particulier pour le quartier des Oursinières, donc je suis un peu troublé de voir le nombre d'adjoints diminué.

Vous avez des adjoints qui montaient naturellement, dont un qui avait été en place en tant qu'adjoint lors du premier mandat, qui aurait très bien pu faire l'affaire donc, voilà, je suis un peu troublé. Qui récupère la délégation ? il y a toutes ces questions qui me perturbent un peu dans ce choix-là de retomber à huit.

Monsieur le Maire : Donc déjà, il fallait être sûr du résultat du vote. C'est fait maintenant. Il faut laisser du temps au temps. Je pense que tout s'est un peu précipité. La décision de démission de Madame RIALLAND a été prise au lendemain du deuxième tour, donc c'est assez récent. Il a fallu s'organiser en fonction. Donc écoutez, on a joué la carte de la sécurité, on passe à huit adjoints, il n'y a pas d'explication particulière. Moi, j'aime bien le calme et la tranquillité. Donc écoutez, on fait les choses dans le calme et la tranquillité. Madame TIAR ?

Viviane TIAR : Merci Monsieur le maire. Ça veut dire que vous allez prendre en considération les élus de l'opposition ? Parce que vous allez avoir beaucoup de travail à huit, non ? Les tâches réparties ? Non ? je ne sais pas. C'était juste une suggestion.

Monsieur le Maire : Oui, comme je l'ai dit tout à l'heure, on est tous très attachés à travailler pour l'amélioration du cadre de vie de la commune. Ça va continuer, il n'y a pas de raison que ça s'arrête. On a même envie d'y mettre encore plus d'énergie. Monsieur PEZERY ?

Bernard PEZERY : Si vous me permettez, sauf erreur de ma part, la démission de Madame RIALLAND date du 17 juin, donc au lendemain du premier tour et non pas du second tour.

Monsieur le Maire : Effectivement, merci de ce rappel. Donc je propose de passer au vote.

Vote : adopté à la MAJORITE

9 voix CONTRE (M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGIO, BRONDINO, TIAR et RIALLAND)

0 ABSTENTION

24 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY).

Bernard PEZERY : Monsieur le Maire, je posais plusieurs questions dans ma question, même si moi je le sais, pouvez-vous annoncer qui a pris la délégation de Madame RIALLAND au sein de cette assemblée ?

Monsieur le Maire : Alors ça va être dans le tableau en fait, justement parce qu'en fait on fait monter tous les adjoints d'un cran. Donc M. PLANES reprend la délégation « aménagement du territoire » ce qui a déjà été pris par arrêté. C'est un arrêté temporaire qu'on sera amené à reprendre.

22-PV-0407

Donc Monsieur PLANES reprend la délégation « aménagement du territoire », et sera votre interlocuteur.

22-DCM-DGS-060 : NOUVEAU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire : La délibération n°3 concerne le tableau des indemnités qui correspond en fait à la suppression d'un adjoint, ce tableau reprend les indemnités avec un adjoint en moins. Est-ce qu'il y a des questions et des interventions sur ce tableau ? Monsieur PEZERY allez-y.

Bernard PEZERY : Donc j'en déduis que c'est Monsieur Jean-François PLANES qui devient votre premier adjoint ?

Monsieur le Maire : C'est tout à fait ça, c'est ce que j'ai dit. En fait, chacun remonte d'un cran. Donc on se retrouve avec Monsieur PLANES, premier adjoint et puis dans le tableau, c'est l'ordre des adjoints en fait. Madame TIAR, allez-y.

Viviane TIAR : Donc il y a l'agriculture en même temps pour Monsieur PLANES puisqu'il reprend les fonctions ? OK, merci.

Monsieur le Maire : On va passer au vote.

Vote : adopté à la MAJORITE

9 voix CONTRE (M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGIO, BRONDINO, TIAR et RIALLAND)

0 ABSTENTION

24 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY)

22-DCM-DGS-061 : MODIFICATION DES DELEGUES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR

Monsieur le Maire : Alors ensuite, la question numéro quatre, qui correspond à la modification des délégués au sein de l'association des communes forestières du Var. Je propose modifier et de remplacer Madame RIALLAND par M. Monsieur PLANES, puisqu'il va s'occuper notamment de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

Donc, nous aurons donc Monsieur ILLICH en tant que titulaire, ça ne change pas. Et Monsieur PLANES qui devient suppléant en lieu et place de Madame RIALLAND. Avez-vous des questions. Madame RIALLAND, allez-y.

Valérie RIALLAND : Je voudrais intervenir sur les questions 4 à 8 où de la même façon que vous avez manifesté votre volonté de restreindre l'assistance aujourd'hui, votre résistance pour mettre en place le vote à bulletin secret, ou alors, comme vous, vous avez essayé de m'empêcher d'accéder à mon bureau pour récupérer mes affaires et mes notes, en fait mon travail. Ou encore Vendredi

22-PV-0407

vous avez essayé de m'interdire l'accès à une commission de TPM ou j'ai quand même toute légitimité à siéger et finalement vous me retirez de toutes les commissions.

C'est un véritable refus de démocratie. Vous outrepassiez vos fonctions. Vous confondez responsabilités et pouvoir. Et vous pensez que la politique est un combat de personnes et pas un débat d'idées, ni une affaire d'intérêt général. Ce qui explique d'ailleurs que c'est le deuxième mandat ou des adjoints vous quittent et ce qui explique vos revirements sans cesse. Vous êtes adepte de la politicaillerie et pas de la politique avec un grand P. Moi de mon côté, j'œuvrais au mieux dans l'intérêt des Pradétans pendant des années en restant à vos côtés, y compris, je vous le rappelle, quand il y avait des affiches « Stassinos menteur » partout dans le Pradet.

Vous vous rappelez ça ? Ou alors quand dix membres de votre équipe vous ont quitté en septembre 2019, vous avez un beau palmarès qui n'est synonyme ni de confiance ni de dignité. Je le redis vous confondez responsabilités et pouvoir. En demandant de voter pour que je ne sois à aucune commission, vous faites une exception de traitement par rapport aux autres membres de ce conseil municipal.

C'est d'ailleurs fort étonnant vis à vis d'une élue du conseil départemental. s'il vous plaît, ayez une approche responsable vis à vis de l'accès aux commissions.

Monsieur le Maire : Madame RIALLAND, vous avez évoqué un certain nombre de points qui sont pour beaucoup, faux, je ne vais pas dire tous mais pour beaucoup, faux. Je ne vous ai jamais interdit l'accès à TPM. C'est totalement faux. J'ai simplement expliqué, c'était une réunion du Scot, j'ai expliqué...

Valérie RIALLAND : Vous étiez devant la porte à m'empêcher...

Monsieur le Maire : Madame RIALLAND, je ne vais pas l'expliquer deux fois, je pense qu'on s'est tous calé sur un mode de fonctionnement. Quand quelqu'un prend la parole, on laisse cette personne finir son propos. Sinon ça le coupe. Il perd le fil et c'est inaudible pour les gens qui regardent ensuite le conseil municipal.

Donc il y a eu une réunion du Scot qui s'est tenue à la métropole. J'ai indiqué à ceux qui n'auraient pu ne pas le savoir que vous ne représentiez plus la commune au sein du Scot parce que vous étiez dans l'opposition. Donc il est bien naturel que ce soit pour le Scot ou d'autres commissions ou représentations où je demande à quelqu'un de représenter la commune au nom du maire. Il faut que ce soit un élu de la majorité ce qui est bien naturel.

Mais ça, je pense que c'est quelque chose qui est naturel. En ce qui concerne TPM, en aucun cas, je ne vous interdis l'accès et je ne me permettrais pas de le faire. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui gère les accès à TPM. J'ai simplement indiqué aux deux ou trois administratifs qui étaient là pour demander de confirmer que j'étais bien titulaire ou au moins suppléant, leur indiquer que vous ne pouviez plus représenter la commune et que c'est pour ça que j'assistais à la réunion du Scot.

Il ne s'est pas passé autre chose.

Concernant, effectivement, votre intrusion dans la mairie : à partir du moment où vous êtes dans l'opposition, il fallait simplement appeler le cabinet, prendre rendez-vous pour récupérer vos effets personnels, d'ailleurs je crois que finalement vous les avez récupérés. Bon, il n'y a pas de débat là-dessus. Pour le reste, écoutez, je pense qu'une fois de plus je peux dire, il n'y aura pas de troisième tour.

22-PV-0407

On est là pour travailler pour notre commune, pour faire les travaux. Et je ne veux pas rentrer dans les polémiques qui sont totalement stériles. Alors je propose donc de passer au vote pour cette association des communes forestières. Monsieur PEZERY allez-y.

Bernard PEZERY : Je vais être un peu tatillon mais j'aimerais bien avoir un vote à bulletin secret, s'il vous plait.

Monsieur le Maire : Donc qui se porte candidat pour être représentant de la commune au sein de l'Association Commune forestière du Var ?

Madame Rialland est candidate. Monsieur PEZERY ?

Bernard PEZERY : Non, non, non.

Monsieur le Maire : Jean-Marc ILLICH est candidat aussi en tant que titulaire donc, et Jean-François PLANES en tant que suppléant.

(A Mme RIALLAND) Vous juste êtes titulaire ? Vous avez une suppléante ?

Viviane TIAR : Monsieur le Maire, vous avez tendance à oublier les gens. Vous ne m'avez pas interrogée de savoir si...

Monsieur le Maire : Madame RIALLAND, heu, Madame TIAR, pardon je vous confonds toutes les deux maintenant... Madame TIAR, simplement on est en train de faire un vote qui n'était pas prévu. Vous interviendrez après. Il faut que j'organise simplement le vote, donc je vais déjà bien confirmer donc...

Viviane TIAR : Peut-être que je suis candidate !

Monsieur le Maire : C'est ce que je vais poser comme question ! Laissez-moi finir ! Ne soyez pas impatiente. Donc qui se présente en tant que titulaire et suppléant au nom de la majorité ? Jean-Marc ILLICH ? On ne remplace qu'un poste, donc on ne remplace que Madame RIALLAND par Monsieur PLANES. Donc on va voter pour remplacer Madame RIALLAND en tant que suppléante par Monsieur PLANES à la demande de M. PEZERY.

Donc on va faire un vote pour ça.

Qui veut voter à bulletin secret ? Il faut 1/3 des présents. 7 personnes (M. PEZERY, M JOFFRE, M. TENDIL, M. CABRERA, Mme CABOT, Mme TIAR, Mme RIALLAND). Donc il n'y a pas de vote à bulletin secret puisqu'il faut 9 voix pour atteindre le tiers des présents, donc vous ne pourrez pas être aussi tatillon que vous le souhaitez.

C'est neuf pour faire un vote à bulletin secret, donc il n'y a pas de vote à bulletins secrets, ça va donc se faire à main levée.

Madame TIAR, je vous en prie.

Viviane TIAR : Merci de me laisser la parole. Je suis très heureuse que vous vous confondiez. Parce que oui, effectivement, Valérie RIALLAND est dans l'opposition. Comme effectivement, nous étions le 30 septembre de l'opposition avec vous, donc les pradétans pourront juger. Merci.

Monsieur le Maire : Alors donc, on va refaire le vote pour remplacer Madame RIALLAND. Qui se présente ? Donc Madame RIALLAND se représente. Donc on va voter à main levée. Qui vote pour Monsieur PLANES ? qui vote pour Madame RIALLAND ?

22-PV-0407

24 voix pour Monsieur PLANES (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY)

9 voix pour Mme RIALLAND (M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGO, BRONDINO, TIAR et RIALLAND).

Donc, Monsieur PLANES est brillamment élu en tant que suppléant au sein de l'Association des communes forestières du Var.

Ça en fait des élections !

22-DCM-DGS-062 : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU PARC NATIONAL DE PORC CROS

Monsieur le Maire : Alors nous avons maintenant la question cinq sur la modification du représentant au sein du parc national de Port-Cros. Donc vous avez lu aussi avec beaucoup d'attention la note. Nous avons donc, Monsieur le maire en tant que titulaire, Christian GARNIER en tant que titulaire. On remplace Madame RIALLAND par Monsieur PLANES et Monsieur ILLICH reste suppléant de Christian GARNIER.

Donc, la seule modification, c'est à nouveau Monsieur PLANES qui prend la place de Madame RIALLAND.

Alors on va voter ça, à main levée. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Donc Madame RIALLAND, il ne fallait pas démissionner si vous vouliez rester.

Donc on va voter.

A non mais Madame RIALLAND, vous me laissez parler, ça fait la quatrième fois que je vous demande de me laisser parler.

Valérie RIALLAND : Vous allez faire quoi, vous allez m'expulser ? Vous êtes adepte de ça, je le sais bien, mais bon. Non, non, mais si vous voulez, je recommence le discours que j'avais fait au début ou j'ai bien montré, ce n'était pas les législatives que j'ai refait, c'était juste de dire qu'effectivement, c'était de votre responsabilité.

Monsieur le Maire : Madame RIALLAND, l'article, vous l'avez fait toute seule, ce n'est pas moi qui vous ai demandé de le faire. Le courrier, je ne sais pas si vous l'avez fait toute seule mais en tous cas...

Valérie RIALLAND : Vous vous êtes présenté contre moi, tout seul...

Monsieur le Maire : Est-ce que vous pourriez cesser de m'interrompre, s'il vous plaît ?

Puis, comme responsable de la police de l'assemblée, je laisse tout le monde s'exprimer, chacun son tour pas besoin de s'énerver, il faut être calme, il faut parler chacun son tour, on laisse parler, ça va bien se passer.

22-PV-0407

Donc vous avez écrit l'article toute seule. Ce n'est pas moi qui ai convoqué Var Matin, vous avez appelé Var Matin, vous avez fait votre interview, vous avez écrit le courrier, c'est votre décision, votre choix.

Point. Voilà. J'avais d'ailleurs appelé le secrétariat pour prendre rendez-vous et vous n'avez pas répondu. J'aurais aimé vous en parler, vous n'avez pas souhaité le faire. C'est votre responsabilité. Mais votre démission de l'équipe majorité c'est vous et personne d'autre. N'essayez pas de faire croire le contraire, tout le monde a lu l'article. Certains ont reçu le courrier.

C'est votre choix, votre décision. Notre décision c'est de continuer à travailler pour la commune au service de tous les Pradétans, quelle que soit l'orientation politique.

Alors on va voter, vous parlerez après, donc on va voter, déjà.

Valérie RIALLAND : Vous m'empêchez de parler et là, maintenant, quand même. Bon, alors je voudrais quand même rappeler ce qui a amené à tout ça. Depuis des mois, et ça a commencé le jour où vous avez dit en pleine place publique, que vous alliez déchirer mon bulletin pour les élections du conseil départemental. Ça a commencé là. Depuis des mois, vous avez tout fait pour qu'on aboutisse à cette situation-là.

Je le redis encore une fois, j'ai été transparente avec vous. Je vous ai indiqué que j'allais me présenter en décembre de l'année 2021. Je n'ai jamais rien dit d'autre. Ensuite, vous avez choisi ... mais je vous intéresse pas monsieur, ou quoi ?

Monsieur le Maire : Vos propos m'intéressent énormément, je vous écoute avec attention.

Valérie RIALLAND : Ben on dirait pas hein !

Alors je reprends, je reprends mes histoires... ça n'a pas l'air de vous intéresser des masses. Donc je vous ai informé de ma décision de me présenter, parce que quand même, ce qui a abouti aujourd'hui, c'est lié à tout ça. Alors vous ne voulez peut-être pas refaire l'élection législative, mais quand même, c'est pas de gaieté de cœur que je suis là.

J'aurais aimé que tout se passe bien et vous avez tout fait pour me pour me mettre de côté. Depuis décembre, jusqu'au moment où vous vous êtes tout d'un coup présenté contre moi, vous auriez pu aussi ne pas le faire. En suppléant d'une conseillère municipale quand même. C'est un peu étonnant. Bon, et finalement vous faites un article. Vous aussi vous avez fait un article, d'une manière très condescendante, vous avez dit : « l'adjointe elle doit faire ça », parce que c'est votre façon de faire. Vous avez dit que vous aviez concerté votre équipe ? Vous avez annoncé, ce qui est absolument différent, vous ne concertez pas, vous annoncez et il n'y a rien à dire après, c'est comme ça que ça se passe.

Donc non, je vous redis encore, c'est votre choix de penser autre chose, mais c'est de votre fait, de votre responsabilité ce qui se passe aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas grand-chose à dire. Si vous pensez que c'est moi qui ai fait l'article, que c'est moi qui ai fait le courrier. Donc non, il faut assumer Madame RIALLAND, vraiment. Je ne peux pas assumer à votre place un choix que vous avez fait. Madame RIALLAND, il faut assumer. Vous avez du mal à assumer un choix peut être mais assumez-le. Vous avez décidé de quitter la majorité municipale, c'est votre choix, votre décision, et on ne va pas répéter ni vous ni moi trois fois les choses. C'est comme ça. Quant au Département, c'est faux. J'ai d'ailleurs fait un article dans Var Matin. Ils m'ont posé la question, j'ai dit bien sûr que je soutiens le candidat

22-PV-0407

Jean-Louis Masson et Valérie RIALLAND aux départementales et on pourra retrouver l'article et vous le faire passer.

Donc dire que j'ai déchiré votre bulletin de vote, c'est faux et archi faux.

Donc Port Cros, qui vote pour Monsieur PLANES en remplacement de madame Rialland ?

Je vous remercie.

Monsieur PLANES est à nouveau brillamment élu avec 24 voix (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY) contre 9 pour Mme RIALLAND (M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGIO, BRONDINO, TIAR et RIALLAND).

22-DCM-DGS-063 : NOUVELLE COMPOSITION DE LA CCSPL

Monsieur le Maire : Alors la délibération six est retirée. Il y a une erreur matérielle dedans. On sera amené à la reprendre en septembre.

22-DCM-DGS-064 : NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur Le Maire : Alors pour le coup, c'est une délibération qui concerne la composition de la commission de délégation de service public. Là encore, il est proposé de remplacer Madame RIALLAND par Monsieur PLANES au sein de cette commission.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autres candidats ? Madame RIALLAND, vous êtes candidate ? Oui.

En fait, pour pouvoir se présenter à cette commission, il faut au minimum être cinq. Donc vous ne pouvez pas vous présenter en fait. J'ai posé quand même la question, Monsieur PEZERY aurait pu vouloir changer de... c'est pour ça que j'ai posé la question. Donc on va voter.

Bernard PEZERY : Vous pouvez répéter parce que là j'ai été absent pendant quelques secondes ?

Monsieur le Maire : Cette commission de délégation de service public, elle est régie par la Loi, donc c'est à la proportionnelle. Donc vous vous avez le droit à un titulaire et à 1 suppléant. Donc quand on a fait les élections en 2020, vous vous êtes présenté avec votre suppléant. Et donc je pense qu'on avait dû se concerter avant justement pour avoir une liste comme ça et on a voté cette liste.

Et pour être titulaire suppléant, il faut appartenir à un groupe de cinq parce que c'est la proportionnelle. Donc en dessous de cinq, ce n'est pas possible. Vous êtes sept donc vous avez droit à un titulaire, un suppléant. Et ça, je ne peux pas y déroger parce que c'est légal.

Donc je propose donc de voter. Donc qui est pour ce remplacement ?

Vote : adopté à la MAJORITE

22-PV-0407

9 voix CONTRE (M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGIO, BRONDINO, TIAR et RIALLAND)

0 ABSTENTION

24 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY)

Parfait.

22-DCM-DGS-065 : NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION AMENAGEMENT

Monsieur le Maire : Alors pour la question N°8 c'est différent parce que dans toutes les commissions qu'on a fait qui sont des commissions qui ne sont pas régies par un code très précis. Et l'idée de la mise en place des commissions qui existaient déjà pour certaines ou toutes avant mon élection, l'idée c'est justement d'avoir des commissions pour laisser les gens échanger sur ces sujets. Donc concernant cette commission là, tout le monde à sa place. Donc aujourd'hui, on propose cette commission telle qu'elle est là. Si Madame Rialland, veut y participer, ben écoutez, on la rajoute dans la liste et on votera avec elle. Et du coup, ça va être voté à l'unanimité.

Madame RIALLAND vous souhaitez être dans la commission ?

Valérie RIALLAND : je veux être dans la commission.

Monsieur le Maire : Et bien voilà, il n'y a pas d'autre candidat ? Donc je propose donc de voter la liste que vous avez reçue, plus le nom de Madame Rialland. Et on va voter.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

33 voix POUR

Alors on en a fini avec les commissions, donc on revotera la six au prochain conseil municipal.

22-DCM-DGS-066 : MODIFICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR MISE EN CONFORMITE AVEC LA LOI 3DS

Monsieur le Maire : La loi 3DS a provoqué un certain nombre de changements concernant les délégations du Maire, donc on a mis les délégations du maire du Pradet en adéquation avec la loi 3DS.

Donc il y a un certain nombre de changements qui ont été faits, dont vous avez dû prendre connaissance, qui permet de simplifier la vie publique, donc la loi 3DS. Il y a des choses qui ont été améliorées. Je pense qu'il faudra aller plus loin donc ce sera le travail des parlementaires qui ont été récemment élus, de modifier la loi 3DS pour apporter un certain nombre d'améliorations,

22-PV-0407

notamment sur la loi SRU, il y a des il y a des améliorations qui ont été apportées, mais je pense que ça ne va pas assez loin.

Il y a eu une commission paritaire qui s'est tenue entre le Sénat et l'Assemblée nationale pour arriver à un texte de compromis, notamment sur cette partie loi SRU. Je demanderai à la nouvelle législature d'aller encore plus loin sur la loi SRU et de mieux protéger nos communes et notamment nos communes littorales. Mais là, il ne s'agit pas de la loi SRU, il s'agit vraiment de la mise en conformité des délégations du maire avec cette nouvelle loi 3DS. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur PEZERY, allez-y.

Bernard PEZERY : Donc j'ai bien compris, vous allez demander à la nouvelle législature ou au Parlement de changer au niveau de la loi SRU quelques données. Vous allez vous appuyer sur le député de la circonscription malheureusement, par contre j'aurais des questions à vous poser parce qu'il y a différents points qui m'interpellent. Donc la loi 3DS, vous parlez droit de préemption dans la délibération, au point numéro quinze si je ne me trompe pas. Donc elle vous permet de mettre votre droit de préemption au niveau des zones agricoles qui surplombent des zones de captage. Est-ce que vous allez mettre cette possibilité de préemption en action ? Parce que je pense que c'est important pour le bien-être des Pradétans et pour tout ce qui est captages d'eau.

Le problème qui m'interpelle c'est le problème de mandats spéciaux, je ne comprends pas bien, quel est votre objectif là-dedans ? Parce que c'est quelque chose que vous rajoutez aux délégations. J'ai du mal à percevoir un mandat spécial par rapport aux communes comme le Pradet, par rapport aux activités intercommunautaires qui existaient déjà. J'ai du mal à comprendre la portée de ce mandat spécial et si tant est vous en voyez une, merci de m'expliquer parce que j'ai du mal à voir quel conseiller municipal ou adjoint peut avoir ce genre de mandat.

Monsieur le Maire : Sur la préemption agricole, elle existe déjà via la Safer notamment. Là, c'est renforcer les zones de captage. Et justement, Jean-François me dit qu'on est en train de travailler sur le sujet en particulier. Mais il arrive, d'ailleurs on l'a fait récemment, on a fait jouer notre droit de préemption via la Safer sur les terrains agricoles.

Donc on le fait quasiment systématiquement maintenant, pour un certain nombre de sujets qu'on connaît, notamment des implantations illicites et puis aussi parce qu'on veut renforcer l'attractivité du territoire vis à vis de l'agriculture. Donc on a un gros programme, notamment de ZAP pour ça. Concernant le 2eme dossier, vous avez raison de souligner le fait du mandat spécial, il faut savoir que dans la loi 3DS il y a beaucoup de modifications qui concernent plutôt les grosses communes et les grosses intercos. La commune du Pradet est très peu impactée mais on se devait de mettre en conformité les délégations du Maire avec la loi 3DS, mais des mandats spéciaux, je ne pense pas qu'on sera amené à en utiliser effectivement au Pradet, mais on s'est mis en conformité avec les textes.

Pas d'autres interventions ?

Je propose de passer au vote.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

0 voix CONTRE

9 ABSTENTIONS (M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGIO, BRONDINO, TIAR et RIALLAND)

22-PV-0407

24 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY)

22-DCM-DGS-067 : CONVENTION AVEC LE SDIS

Monsieur le Maire : Ensuite la question dix va être prise par Magali Vincent. Ça concerne une convention avec le SDIS.

Magali VINCENT : Alors bonjour à toutes et tous. La délibération que je vous présente concerne la convention entre le SDIS, ce qui est le service départemental d'incendie et de secours du Var et la ville du Pradet, relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires. En fait, dans cette délibération, la convention pose le cadre d'intervention des agents de notre collectivité pompiers volontaires, pour s'assurer notamment de la compatible qualité de cette disponibilité avec les nécessités de fonctionnement du service public.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires entre le SDIS et la ville du Pradet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents afférents.

Monsieur le Maire : Merci madame Vincent. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de questions. Je propose de passer au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

33 voix POUR

22-DCM-DGS-068 - CONVENTION DECLALOC AVEC LA METROPOLE

Monsieur le Maire : La question numéro onze, concerne une question qui attrait aussi avec la métropole puisqu'en fait la métropole met à disposition de toutes les communes, un logiciel pour que les loueurs, notamment de meublés, puissent déclarer les locations via le logiciel, ça permet de récupérer notamment la taxe de séjour mais pas seulement. Ça permet aussi de faire des statistiques. Donc l'idée, c'est qu'on utilise un logiciel qui est mis à disposition des communes pour faire ce travail de répertoire des meublés sur notre commune. Est-ce que vous avez des questions ou des interventions ? On va passer au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

33 voix POUR

22-PV-0407

22-DCM-DGS-069 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DU PRADET ET LE CCAS POUR LES LOCAUX DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Monsieur le Maire : C'est une question qui concerne une convention pour notre Foyer logement. Donc on a acheté le foyer logement il y a quelque temps. On a fait un bail entre le propriétaire, donc la commune et le CCAS, et aujourd'hui, on fait une convention pour la Carsat parce qu'on va leur faire une demande de subvention, et pour faire une demande de subvention il faut avoir au préalable fait une convention.

Donc aujourd'hui, on vous propose une convention pour pouvoir faire une demande de subvention. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Monsieur Cabrera.

Armand CABRERA : Monsieur le Maire, dans la convention que vous nous proposez, il manque l'article quinze et l'article seize, soit c'est un oubli, soit c'est une erreur, soit c'est caché quelque chose. Répondez-nous.

Monsieur le Maire : Je vous rassure tout de suite, ce n'est qu'une erreur matérielle. Il n'y a pas de quinze, de seize et il n'y en aura pas. Il n'y a pas d'article caché. Vous savez toutes ces délibérations, elles passent ensuite en contrôle de légalité en préfecture. Donc je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de maires en France qui s'amuse à faire passer des délibérations et à les changer derrière. Ce n'est pas trop le style de la maison et je pense que ce n'est pas trop le style des équipes municipales qui sont sérieuses comme vous l'avez été, on ne s'amuse pas à faire des fausses délibérations et ensuite les faire enregistrer à la préfecture, donc rassurez-vous, c'est une coquille, c'est une erreur matérielle, ça arrive. Il n'y aura ni 15 ni 16 supplémentaires.

(NB : L'erreur de tabulation sera donc corrigée avant envoi en préfecture)

Armand CABRERA : Je pense qu'il aurait fallu relire le document avant de nous l'envoyer.

Monsieur le Maire : Merci de votre bon conseil, monsieur Cabrera. Donc on va passer au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

0 voix CONTRE

8 ABSTENTIONS (M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGIO, BRONDINO, TIAR)

25 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, Valérie RIALLAND)

22-DCM-DGS-070 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RECONSTRUCTION DE L'ECOLE MARCEL PAGNOL

Monsieur le Maire : c'est une demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du projet de déconstruction et de reconstruction du groupe scolaire Marcel-Pagnol. Donc, au niveau du département, il y a ce qu'on appelle l'aide aux communes bien connue.

22-PV-0407

Le président nous a proposé de nous octroyer une subvention de 1 million qui consiste, comme c'est écrit dans la délibération, à avoir quatre fois 250 000 €. Et il nous restera un droit de tirage de 100 000 € par an. Donc je ne sais pas si c'est encore passé en commission, mais ça devrait passer rapidement. Et je ne doute pas une seconde que cette subvention aille jusqu'à son terme.

Avez-vous des questions ? des interventions ? Madame TIAR.

Viviane TIAR : il y a eu au dernier conseil municipal des demandes d'explications sur Marcel Pagnol. Aujourd'hui, on n'en sait pas plus. Est-ce que vous auriez la gentillesse et la courtoisie de pouvoir nous donner ces avancements ? Quand les travaux vont pouvoir commencer ? Quelle durée de travaux ? Voilà. Parce qu'il y a plein de choses qui se passent dans notre ville et il y a beaucoup de contradictions. Donc on sait pas où le vent nous mène.

Monsieur le Maire : Je vais peut-être laisser parler Madame Gomez sur ce sujet. Beaucoup de bruit, beaucoup de sujets, beaucoup de contradictions. Sur quoi en fait exactement ?

Viviane TIAR : On entend, on vient nous voir en nous disant l'école va pouvoir être démolie dans six mois. Elle va être construite en un an, on ne sait pas. Donc voilà, tout le monde s'interroge même nous. Peut-être que les élus de la majorité en savent plus puisque vous faites des réunions avec eux donc on voudrait être au courant aussi.

Monsieur le Maire : Il y a, je le rappelle, une commission d'aménagement du territoire qui s'est tenue il n'y a pas eu une question sur le sujet. Il y a une commission éducation qui s'est posée, il n'y a pas eu de questions sur le sujet, mais on va quand même répondre y a pas de souci. Et je pense qu'en toile de fond, vous faisiez aussi allusion, peut être aux recours en place.

Je pense qu'il faut dire les choses clairement. Alors il y a eu 2 nouveaux recours qui ont été déposés par la SAGEP. Deux nouveaux recours donc on en est au quatrième. Donc effectivement, les Pradétans se posent des questions à juste titre. Alors vous savez des recours, l'aléa judiciaire, il est ce qu'il est. On a gagné le premier, on a un deuxième recours qui est intervenu en mars 2022, qui demande l'annulation de la procédure et on a un recours qui est arrivé le 17 juin reçu en mairie le 20 juin, qui demande un dédommagement à hauteur de 691 000 €. Je vais bien sûr ne pas faire de commentaire sur ces deux nouveaux recours, mais si ce sont les bruits qui courent, je confirme effectivement que la SAGEP a déposé deux nouveaux, un en mars et un le 17 juin, arrivé en mairie le 20 juin. Pour les explications, vous les poserez directement au président de la SAGEP.

Concernant le projet en lui-même, parce que ces recours ne sont pas suspensifs, on avance sur le projet, on ne se laisse pas intimider. On n'a peur de personne. Nous on ne pense qu'au Pradet, on pense à nos p'tits pradétans, on avance sur le projet, on a des subventions et s'il y a des gens qui veulent mettre des bâtons dans les roues au maire, ce n'est pas le maire qui est mis en difficulté sur cette histoire-là, c'est la communauté éducative, ce sont les enfants, ce sont les enseignants.

Cette école, on la connaît. Je pense que c'était dans tous les programmes de la refaire. C'était dans tous les programmes, il n'y avait pas un candidat qui ne voulait pas refaire l'école Marcel-Pagnol. Nous, on est en train de la refaire on avance sur le projet et Madame CRISTOL va vous donner les détails sur l'avancée du projet. Ce qui est le plus important.

Cécile CRISTOL GOMEZ : Donc, concernant la procédure, elle est en cours bien sûr. Juste pour rappel quand même, le recours de la SAGEP nous a fait perdre au minimum six mois, voire huit mois. Donc là, maintenant que ce n'est plus suspensif, que les nouveaux recours ne sont pas suspensifs, on avance sur le projet. La désignation des quatre candidats architectes s'est faite au

22-PV-0407

mois de mai, le 11 mai donc maintenant les quatre architectes retenus travaillent sur le projet et un projet qui va être présenté en CAO le 14 septembre prochain.

Les architectes proposeront le planning, l'installation de l'école provisoire, le planning des travaux, etc... Mais nous en saurons un petit peu plus quand l'architecte sera désigné et connu.

Monsieur le Maire : Merci de toutes ces précisions. Monsieur PEZERY, allez-y.

Bernard PEZERY : Donc juste un petit commentaire concernant la commission de l'aménagement du territoire, c'est moi qui étais présent en remplacement de Monsieur Joffre. Si je n'ai pas posé de questions, c'est parce que j'étais au fait des propos rapportés par Madame GOMEZ. Par contre, ce qui me surprend, c'est que si j'ai bien compris la procédure, les quatre cabinets d'architectes ont été retenus ils vont travailler, ils vont plancher. Il y en a un qui va être choisi. Après, il y a un appel d'offres concernant les travaux et où je suis surpris c'est que vous arriviez à donner une somme quasiment au centime près du montant des travaux aujourd'hui. C'est marqué 10 374 539. Vous connaissez précisément le montant du marché que vous voulez faire ou alors je me trompe ? Je ne comprends rien. Sachant qu'aujourd'hui on connaît forcément la flambée des prix, il n'y a aucun prix qui a pu être engagé il y a six mois, qui sera le même dans six mois.

Monsieur le Maire : Je vais laisser Isabelle Roger répondre.

Isabelle ROGER : Effectivement, vous avez raison, il faut bien avancer une somme pour demander une subvention et faire un budget. Effectivement, Nous avons engagé un programmiste, le programmiste a fait des études et c'est sur cette base là que tous les marchés ont été décomposés, les marchés de travaux. Donc effectivement, vous avez raison, on est aujourd'hui dans ce qui a été le plus honnêtement possible budgété. On verra effectivement ce que ça donne. Cette somme, comme tout architecte, comme vous le faites quand c'est votre maison, vous donnez la somme dont vous disposez et l'architecte essaye de faire les travaux en conséquence. Il fera effectivement tout pour ça rentre dans l'enveloppe et nous ferons tout pour que ça rentre dans l'enveloppe.

Bernard PEZERY : Si vous permettez, ça veut dire que ce projet, s'il reste figé dans ce gabarit de prix, sera minimisé au niveau qualitatif de 30 %. Je caricature volontairement. Vous avez vous prévu environ 10 millions d'euros on sait très bien que ce prix-là, qui a été programmé il y a quelques mois ou quelques semaines, dans six mois, ce sera plus le même vu l'augmentation des matériaux.

Si vous ne changez pas le volume financier, vous allez forcément diminuer les prestations.

Isabelle ROGER : Pour ceux qui sont venus à la commission des finances, on a bien vu qu'aujourd'hui on essaye de tirer d'un côté, de donner moins à l'investissement, plus au fonctionnement. Effectivement, ça change. Il fallait se projeter sur un budget, on ne va pas extrapoler, dire 30 % d'office. Je pense qu'on ne fera pas de la sous-qualité puisque nous avons des critères qui sont déjà définis dans l'appel d'offres qui a été lancé pour le choix de l'architecte, les critères que nous voulons pour notre école. Ceci, on ne dérogera pas sinon ça veut dire qu'on change la base de notre premier appel d'offres.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TIAR.

Viviane TIAR : Merci Monsieur le maire. Combien de temps pour construire une école parce que ça commence à faire quand même ?

22-PV-0407

Cécile CRISTOL GOMEZ : Si on n'avait pas eu le recours de la SAGEP, les choses auraient avancé plus vite. Donc c'est bien dommage, dommageable pour les enfants et les familles Pradétanes parce qu'on ne construit pas une école, on construit deux écoles, on construit un groupe scolaire, ça concerne la moitié des familles Pradétanes, donc c'est vrai que c'est bien dommage qu'on nous ait mis des bâtons dans les roues pour avancer dans ce projet. Alors maintenant, comme je le dis, l'architecte va faire son travail. Si on continue d'être dans les temps, s'il n'y a pas d'autres recours, ce qu'on a un peu espéré, l'école devrait être reconstruite pendant deux années scolaires et l'école provisoire devrait être mise en place l'été prochain.

Viviane TIAR : La SAGEP a sacrément les épaules bien larges.

Monsieur le Maire passe la parole à Mme CABOT

Martine CABOT : Madame GOMEZ vous avez dit : « la moitié des familles Pradétanes », il y a quand même trois écoles (Sainte-Bernadette, Sandro et Pagnol).

Cécile CRISTOL GOMEZ : excusez-moi, je faisais référence aux écoles publiques. Il y 730 élèves dans le public, il y en a à peu près la moitié à Pagnol, la moitié à Sandro.

Martine CABOT : et à Sainte-Bernadette ?

Cécile CRISTOL GOMEZ : à Sainte-Bernadette ce sont environ 250 élèves dont un tiers de Pradétans.

Martine CABOT : merci

Monsieur le Maire : Donc je propose de passer au vote.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

33 voix POUR

22-DCM-DGS-071 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE

Monsieur le Maire : c'est encore une demande de subvention avec l'assurance maladie, la CNSA dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la résidence autonomie dont je parlais déjà tout à l'heure.

Donc les travaux, j'en ai parlé tout à l'heure. On a acheté le bâtiment. Il y a besoin de rénover le bâtiment, donc le budget prévisionnel est de 600 000 €. Là encore, on aura peut-être des surprises parce que l'estimation a été faite il y a un petit moment.

Donc aujourd'hui, on est sur un budget prévisionnel d'autofinancement de 120 000 €. Le conseil régional qui pourrait nous aider à hauteur de 200 000 € et l'assurance retraite CNSA qui pourrait nous aider à hauteur de 280 000 €.

Pas de questions, pas d'intervention ? Monsieur PEZERY, allez-y je vous en prie.

Bernard PEZERY : Merci.

22-PV-0407

Déjà 600 000 € ça me paraît faible par rapport à l'ambition de la demande et par contre j'aurais bien aimé avoir le contour des travaux envisagés. Parce que vous parlez de mise en sécurité, de rénovation, de confort, ça se mélange un petit peu dans ma tête vous pouvez expliquer ça serait sympa.

Monsieur le Maire : Il y a un certain nombre de travaux qui sont nécessaires, notamment des mises aux normes pour l'accès dans les douches. Et puis la rénovation énergétique, c'est une passoire énergétique, c'est un vieux bâtiment, c'est comme ça. L'ancien propriétaire, était content de s'en débarrasser, nous étions contents de l'acheter. Les négociations se sont très bien passées et dans le cadre de l'acquisition, on s'est entendu sur un prix qui prenait en compte les travaux.

Donc ces travaux, ce sont des travaux de mise aux normes énergétiques, comme on l'a fait dans la mairie. On travaille sur tous les bâtiments communaux pour réduire la facture énergétique et aussi pour protéger la planète. Et puis, il y a les travaux de mise aux normes pour un public que vous connaissez aussi bien que moi. Notamment, je sais qu'on avait des problèmes pour l'accès aux douches, et puis de façon plus générale, l'accessibilité, refaire l'électricité aux normes. Si vous le souhaitez si vous voulez des détails, on pourra vous faire parvenir l'ensemble des détails dans la semaine par email ou se voir pour en parler.

Bernard PEZERY : très volontiers, parce que malgré vos explications c'est toujours aussi flou.

Monsieur le Maire : je propose de tout vous envoyer par email et puis même de vous rencontrer pour en parler, si vous le souhaitez. D'ailleurs vous êtes membre du CCAS, c'est une question que vous pourrez évoquer au prochain conseil d'administration du CCAS.

Ce qu'on ne manque pas de faire à chaque fois d'ailleurs, donc on le fera la prochaine fois au CCAS, on s'est engagé d'ailleurs à vous tenir régulièrement informés durant ces conseils d'administration, de l'avancée des travaux, ce qu'on fera au prochain conseil d'administration. Mais si vous voulez un point d'étape, on fera avec vous un point d'étape.

On va voter.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

0 voix CONTRE

7 ABSTENTIONS (M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGIO, BRONDINO)

26 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, Mme TIAR, Mme RIALLAND)

C'est une demande de subvention. Vous vous abstenez sur une demande de subvention ? OK.

22-DCM-DGS-072 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire : sur les questions financières, je laisse la main à Monsieur PEYRATOUT.

Jean-Michel PEYRATOUT : Bonjour à tous, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à certains ajustements de prévisions budgétaires par voie de décision modificative.

La Décision Modificative N°1 du Budget Principal a pour objet :

- **En dépenses de fonctionnement** :
 - D'augmenter les crédits au chapitre 011 relatifs à la hausse des coûts de l'énergie supérieure aux prévisions et de la totalité des matières premières (alimentation, papier et fournitures, matériaux pour les travaux...) (+300 000€),
 - De tenir compte au chapitre 012, de l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2022, de l'augmentation du point d'indice devant intervenir prochainement, de la revalorisation de certains cadres d'emploi de catégorie C et de la nécessité de remplacer les personnels absents indispensables au fonctionnement des services municipaux (+200 000€),
 - Le virement à la **section d'investissement** (023) est diminué de 500 000 €
- En **Recettes d'investissement**, le virement de la section de fonctionnement (021) est diminué de 500 000 € et l'emprunt est augmenté de 500 000 € au chapitre 16.

Cette décision modificative s'équilibre à zéro.

Monsieur le Maire : Voilà la délibération a été présentée. Des questions ? Monsieur PEZERY.

Bernard PEZERY : Sauf erreur de ma part, lorsque vous aviez fait le ROB et vous aviez voté le budget, il y avait déjà une augmentation de 300 et quelque mille euros sur le fonctionnement. Et dans votre explication de cette augmentation, il y avait tous les points qui sont encore évoqués aujourd'hui.

Jean-Michel PEYRATOUT : heu, pas tous.

Bernard PEZERY : On parle du point d'indice, alors je rappelle à Monsieur PEYRATOUT qu'il n'est pas encore voté, c'est au 1er juillet mais il faut d'abord que la loi de finances passe devant l'Assemblée donc ce n'est pas encore fait. Donc à cet ensemble de 304 000 € qui était prévu vous rajoutez encore 500 000 €, ce qui me paraît démesuré par rapport au point qui a été voté lors du ROB et qui sont apparemment quasiment les mêmes aujourd'hui. Je ne vois pas l'utilité de réaugmenter le budget de fonctionnement de 500 000 €.

Jean-Michel PEYRATOUT : je peux vous dire que par rapport à 2021, à ce jour, on a quand même une augmentation globale de l'énergie, de l'alimentation et même du global du 011.

Bernard PEZERY : Je suis entièrement d'accord avec vous M. PEYRATOUT, seulement dans le ROB, déjà par rapport à 2021 vous aviez augmenté quasiment de 400 000 € et là vous réaugmentez de 500 000 €, ça veut dire qu'il y a quasiment 1 million d'euros en plus par rapport à 2021 pour justifier ces dépenses. Et tout à l'heure vous m'expliquiez que vous allez avoir un volume de 10 millions d'euros et que vous alliez le faire avec de la qualité.

22-PV-0407

Jean-Michel PEYRATOUT : on fait de la prévision budgétaire.

Bernard PEZERY : D'accord, donc dans les restes à réaliser l'année prochaine, on retrouvera les 500 000 € ?

Jean-Michel PEYRATOUT : sans doute, il faut espérer.

Monsieur le Maire : merci pour ces questions et ces interventions. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.

Vote : adopté à la MAJORITE

8 voix CONTRE (M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGO, BRONDINO, Mme TIAR)

1 ABSTENTION : (Mme RIALLAND)

24 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY)

22-DCM-DGS-073 - MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Jean-Michel PEYRATOUT présente la note concernant la révision des attributions de compensation.

Monsieur le Maire : Merci, y a-t-il des questions sur cette modification d'AC ? non.

Je propose de passer au vote.

Vote : 33 voix POUR - UNANIMITE

22-DCM-DGS-074 - MODIFICATION DE CONVENTION POUR LA SOCIETE TOTEM FILIALE DE LA SOCIETE ORANGE.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Claude VEGA.

Jean-Claude VEGA : Il y a une convention qui a été signée par la commune avec la société Orange en 2005 pour l'exploitation et l'utilisation de l'implantation et l'exploitation d'une antenne de radiotéléphonie. La société Orange a souhaité créer une filiale pour s'occuper de ses poteaux. Il suffit juste de refaire une convention avec la société Totem SAS qui remplacera donc la société Orange. Pour rappel, la redevance annuelle sera de 18 409 € qui sera réévaluée de 1 % tous les ans.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CABOT.

22-PV-0407

Martine CABOT : Est-ce que la redevance annuelle est la même que pour la société Orange ou elle a diminué ? ou elle a augmenté ?

Jean-Claude VEGA : C'est la même. Elle était à 14 335 €, l'année dernière, et elle passe à 14 409 € pour cette année. Monsieur le maire. J'ai fait une petite erreur, c'est 18 409 € excusez-moi.

Monsieur le Maire donne la parole à Bernard PEZERY.

Bernard PEZERY : Vous avez parlé d'un pylône si j'ai bien compris ? ça concerne l'ensemble des pylônes sur la commune ? Comment est gérée la cartographie puisqu'on sait que la 5G va être gourmande en répétition d'antenne, est ce que vous avez une vision globale de ce que peut devenir le Pradet dans quelques années par rapport à ces futures implantations ?

Jean-Claude VEGA précise que cette convention ne concerne que le pylône situé sur le stade Antony et que la gestion sur le domaine public sera demandée effectivement mais que sur le secteur privé chacun jouera sa carte. À savoir que grosso modo, actuellement ce que proposent les installateurs, c'est environ 10 000 € à l'année. On est quand même raisonnablement indemnisés.

Monsieur le Maire : Pas d'autres questions. Je propose de passer au vote.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

25 voix POUR ((Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, Valérie RIALLAND)

8 ABSTENTIONS (M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGIO, BRONDINO, Mme TIAR)

0 voix CONTRE

22-DCM-DGS-075 - REVISION DU FORFAIT COMMUNAL POUR L'ECOLE SAINTE BERNADETTE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CRISTOL GOMEZ.

Cécile CRISTOL GOMEZ : Cette délibération concerne la révision du montant du forfait communal versé à l'école privée sous contrat Sainte-Bernadette. Il y a aucune autre modification dans la convention proposée. Donc, comme vous le savez, Sainte-Bernadette étant un établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat, la commune a pour obligation de lui verser un forfait communal. Donc verser un forfait communal pour chaque élève Pradétan chaque année inscrit dans cet établissement. Et ce forfait doit correspondre au coût d'un élève Pradétan inscrit dans le public.

Le montant proposé dans la nouvelle convention intègre donc toutes les dépenses, c'est à dire la rémunération des agents. C'est ce qui concerne la majorité des dépenses, les fournitures scolaires, les projets pédagogiques ainsi que les fluides. Donc, le montant est fixé à 512 € par élève Pradétan pour un élève d'élémentaire et 870 € pour un élève de maternelle. La différence entre l'élémentaire et les maternelles s'explique par le salaire des ATSEM puisque nous avons sur la commune onze classes de maternelle, donc onze ATSEM. Et pour information donc, comme je le disais, il y a

22-PV-0407

environ un tiers des élèves à Sainte-Bernadette qui sont Pradétans, environ 50 en élémentaire et 40 en maternelle.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation. Monsieur PEZERY.

Bernard PEZERY : donc je veux rebondir sur le fait que Monsieur Denis TENDIL était présent à la commission éducation et quand il a posé la question de savoir comment se détaillait le calcul, on lui a fait comprendre que c'était trop compliqué. Moi, j'aimerais bien que lorsqu'on pose une question en commission, soit on ne peut pas répondre parce qu'il y a des éléments qui sont importants à donner et on fournit les informations plus tard mais bon on est en commission, il n'y a déjà pas beaucoup de réunions ça serait bien que l'information arrive rapidement pour qu'on puisse se faire notre propre idée sur ce qui est intégré là-dedans. Deuxièmement, j'ai du mal à comprendre pourquoi il y a une augmentation de 35 %, sauf erreur de ma part, entre la subvention allouée pour les maternelles en 2022 et la subvention allouée en février 2021, d'autant que celle des primaires diminue. Donc, vous auriez pu vous rétorquer qu'il y a des fluides que-ci, que-là, mais pour les primaires, c'est la même chose. Vous m'avez évoqué les Atsem dans la différence de coût n'y a pas eu 35 % de plus d'Atsem au niveau des écoles publiques, voilà c'est pour ça que la question de Monsieur TENDIL n'était pas innocente, c'est qu'on aimerait bien avoir le calcul précis de tout ce qui est mis dans les charges et qui répondent à la loi ce qui nous permettrait peut-être de comprendre très naturellement ces 35 %. Mais aujourd'hui, on n'est pas à même de les comprendre.

Cécile CRISTOL-GOMEZ : Donc déjà à la commission, j'ai répondu à Monsieur TENDIL qu'évidemment, le détail, il pourrait l'avoir s'il le demandait. Donc il y a aucun souci là-dessus. Je n'ai pas dit que c'était trop compliqué. C'est tout à fait simple, donc il y a les frais de personnel comme je vous ai dit, les fournitures, les projets pédagogiques et les fluides.

Donc là, on ne parle pas en pourcentage d'évolution, là, on parle en réel. C'est à dire que nous avons pris les dépenses réelles pour un élève Pradétan en élémentaire et en maternelle. Et nous avons 512 € pour les élémentaires, 870 en maternelle. Donc nous avons pris les dépenses réelles. C'est ce que demande la loi. Donc, il y a eu pendant plusieurs années une évolution par exemple lorsque nous sommes arrivés en 2014, je crois que c'était 350 € lorsque vous étiez maire que vous donniez à l'établissement Sainte-Bernadette. Donc il y a eu une évolution, c'est passé à 500, c'est passé à 650. Là, aujourd'hui, nous sommes au réel. Donc 870 pour les maternelles, c'est par rapport aux Atsem qui représentent si vous voulez savoir précisément 752 € par enfant au niveau du personnel, sur 870, c'est les frais de personnel pour un élève de maternelle et 381 pour les élémentaires.

Bernard PEZERY : désolé vous ne m'avez pas convaincu mais je viendrai prendre les chiffres avec Monsieur TENDIL, parce qu'il y a encore des zones d'ombre.

Cécile CRISTOL GOMEZ : il n'y a pas de problème.

Monsieur le Maire : les commissions se tiennent et on répond très rapidement. Je prends madame CABOT à témoin, vous nous avez fait une demande quand pour avoir la balance comptable ? Parce que quand on dit qu'on n'est pas rapide à vous répondre et conclure qu'on bloque l'information, Est-ce que vous pouvez nous dire ce qui est arrivé ?

Martine CABOT : Monsieur le maire, tout à fait d'accord. Je suis rentrée de congé mercredi soir, j'ai demandé la balance jeudi pour vendredi. C'est vrai, je vous remercie, mais je sais très bien comment ça se passe. C'est très facile de faire une balance. On rentre deux chiffres on appuie sur un bouton, tout se fait à la machine, donc je vous remercie quand même. Ça a été fait rapidement et je vous ai remercié par mail, aussi bien d'ailleurs les employés municipaux, notamment madame Magnoni.

Monsieur le Maire : merci Madame CABOT de votre franchise. Mme RIALLAND.

Madame RIALLAND : Donc le principe de la loi, vous l'avez rappelé, c'est de respecter la parité avec les élèves du public donc aujourd'hui vous m'assurez que la parité est scrupuleusement respectée parce que même pour la maternelle, ça me paraît encore un peu faible.

Cécile CRISTOL-GOMEZ : c'est scrupuleusement respecté. C'est vrai que vous trouverez, dans certaines communes alentours, des forfaits communaux bien plus élevés, autour de 1000 voire même plutôt 1 200 € par élève de maternelle.

Il faut savoir que sur la commune, du Pradet, nous mettons en place des services et des aides pour les écoles, que ce soit au niveau des transports, de la culture, de la bibliothèque, du sport, et que nous accordons aussi bien aux élèves du public, qu'aux élèves de Sainte-Bernadette. Donc ces points-là ne sont pas comptés dans le forfait communal puisqu'ils sont attribués et aux écoles du public et à Sainte-Bernadette.

Ce qui explique la différence, c'est vrai que les autres communes n'apportent pas ces services-là, à l'école privée, donc, elles doivent le compter et le donner en forfait communal.

Valérie RIALLAND : Et du coup, comptablement parlant, il n'y a pas le compte, juste sur les chiffres au niveau de la parité ?

Cécile CRISTOL GOMEZ : il y a tout à fait le compte. C'est à dire que tous les services qui sont rendus et au public et au privé, ne rentrent pas dans le forfait communal puisqu'il n'y a pas de balance puisqu'ils sont attribués aux deux. Donc nous avons pris, comme le demande la loi, toutes les dépenses que l'on fait pour les écoles publiques et qui ne sont pas faites pour les écoles privées comme les Atsem, les fluides ou les projets pédagogiques.

Valérie RIALLAND : D'accord, mais vous avez parlé des transports, etc tout ça c'est normalement dans le forfait d'externat, dans le forfait communal ? D'après la loi normalement c'est la parité en terme comptable, pas sur des services. Donc est ce qu'il y a la parité réelle en omettant tout ce que vous faites à côté, mais qui n'est pas dans le terme précis de la loi. Est ce qu'il y a la parité exacte ?

Cécile CRISTOL GOMEZ : il y a la parité exacte, parce que, par exemple, pour les transports, nous accordons exactement les mêmes possibilités de transport à l'école saint Bernadette qu'aux autres écoles.

Valérie RIALLAND : C'est pas ça la loi. La loi parle d'un montant exact, c'est à dire qu'on parle d'un montant comptable, d'un chiffre. Donc est ce qu'au niveau du forfait d'externat, du forfait communal, comme le prévoit la loi, il y a la parité exacte ?

Monsieur le Maire : Oui, donc la réponse a déjà été apportée. La réponse est oui. Je rappelle aussi que la différence budgétaire, elle est de 6 000 €, donc ce n'est pas énorme, mais c'est de 6 000 €. Je rappelle aussi qu'il y avait une première convention qui avait été faite où on n'était pas d'accord

22-PV-0407

avec l'école Sainte-Bernadette, on peut le dire. Il y a eu un refus d'une première convention et donc on a été amené à retravailler avec eux et je peux vous assurer qu'on a travaillé ça, c'était de la petite couture. Donc tous les calculs, ça a été dit et répété. Tous les calculs sont bons. Il y a la parité qui est là, tout est pris en compte. Je propose de passer au vote.

Vote : Adopté à l'unanimité

24 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY)

9 ABSTENTIONS (M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGO, BRONDINO, Mme TIAR, Mme RIALLAND)

0 voix CONTRE

**22-DCM-DGS-076 – GROUPEMENT DE COMMANDE FOURNITURES DE BUREAUX
LE PRADET/TOULON/CCAS DE TOULON**

Monsieur le Maire passe la parole à Isabelle ROGER.

Isabelle ROGER : La convention qui vous est proposée d'accepter aujourd'hui, consiste à faire un groupement de commandes entre les communes du Pradet et de Toulon et le CCAS de Toulon, pour faire des économies d'échelle dans les achats. Donc, le coordinateur du groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives serait la ville de Toulon. Il passerait le marché pour nous et ferait toute la procédure de passation jusqu'à sa notification voire la signature du contrat. On vous a donné les montants estimatifs, donc Toulon pour 88000 euros, le CCAS de Toulon 14 000 euros et Le Pradet 22 000 euros. On vous a annexé à la délibération la convention du groupement de commandes.

Monsieur le Maire : Merci Isabelle. Est ce qu'il y a des questions ? M. PEZERY.

Bernard PEZERY : j'aurais voulu que vous m'expliquiez les avantages et inconvénients d'avoir un groupement de commandes d'un côté entre le CCAS, Le pradet et le Raï de Souleou et d'un autre côté d'avoir un autre groupement de commande entre Le Pradet, Toulon et le CCAS de Toulon ? Puisqu'on parle de faire des économies d'échelle, est ce qu'il n'aurait pas été sain d'associer tout l'ensemble pour avoir encore plus économique que le petit groupement CCAS, Mairie du Pradet et Raï de Souleou?

Isabelle ROGER : le montant des commandes de fournitures pour le CCAS est très faible et donc il préfère effectivement passer sa consultation la fois où il en a besoin.

Bernard PEZERY : excusez-moi mais qui dit commandes de faible volume peut engendrer des prix plus élevés que des commandes qui sont beaucoup plus importantes au niveau du marché.

Isabelle ROGER : Ce n'est pas le choix qui a été fait, effectivement par le CCAS du Pradet.

22-PV-0407

Monsieur le Maire : Parfait, il n'y a pas de questions. Je propose de passer au vote

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédrick GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGO, BRONDINO, Mme TIAR, Mme RIALLAND)

22-DCM-DGS-077 – ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE SUITE AU PASSAGE AUX 1607 HEURES.

Monsieur le Maire donne la parole à Magali VINCENT.

Magali VINCENT : Bonjour à toutes et tous. Donc cette délibération concerne l'actualisation du règlement intérieur de la collectivité. Au 1^{er} janvier 2022, comme la loi le prévoit, il y a eu un passage aux 1607 heures et donc par rapport à cette modification, le règlement intérieur a été mis à jour. Au passage, on a profité de cette mise à jour du règlement intérieur sur ce point pour mettre à jour aussi les jours d'autorisation d'absence et pour se conformer à la loi.

Tout ça a été vu avec le comité technique qui s'est réuni le 13 juin et qui a rendu un avis favorable. Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur actualisé de la collectivité qui intègre les nouvelles dispositions imposées par la loi, et définit les règles de fonctionnement interne propres à notre collectivité.

Monsieur le Maire : Merci. Des questions ? Monsieur PEZERY.

Bernard PEZERY : Donc, j'ai proposé au groupe de voter contre, non pas qu'on soit contre le principe mais c'est que le règlement intérieur qui est traduit dans ses délibérations ne correspond pas du tout au vote que nous avons fait au mois de décembre 2021. Il y a des éléments qui manquent. C'est troublant de ne pas retraduire in extenso une délibération que nous avons prise dans le règlement intérieur.

Par exemple dans le décompte du temps de travail, il est indiqué la phrase et à la fin, il a été oublié "sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies". On avait voté ce texte-là expressément, donc j'aurais aimé le retrouver dans votre règlement intérieur. Il est aussi écrit "Les horaires seront définis en fonction des besoins de chaque service... certains cycles de travail s'étendant sur 4 jours etc..." il est marqué dans la délibération du mois de décembre "les horaires et les jours travaillés seront définis par note interne, incluant aussi parfois des week ends et devraient être validés par l'autorité territoriale". Donc je trouve que c'est important de le retrouver dans le cadre du règlement intérieur et de ne pas l'effacer dans ce texte-là. Donc j'aurais aimé que tout ceci se retrouve là et ce n'est pas le cas.

Donc il faudrait corriger ce règlement intérieur pour qu'il soit comme le vote que nous avons fait le 13 décembre. Et par contre, il y a quelque chose que j'ai du mal à comprendre : l'article cinq qui dit "tout le membre du personnel ne doit pas utiliser le matériel qui lui est confié à des fins personnelles" et il est marqué à l'article 7.2. "Il est interdit d'emporter du matériel ou document

22-PV-0407

appartenant à la collectivité sans autorisation". Donc dans un article vous me dites on a pas le droit de prendre le marteau, mais si vous avez demandé à votre chef de le prendre, il vous donne l'autorisation et c'est possible. Donc je comprends peut-être mal. Je ne suis pas dans l'administration mais globalement, je pense qu'il faut que ce soit clarifié.

Monsieur le Maire : je ne vais pas répondre en détail à tout, mais on a bien noté que vous voterez contre, je vais juste amener 2 points :

1 - C'est un document qui a été validé par l'ensemble du CHSCT, donc qui fait l'unanimité au sein des organisations représentatives du personnel.

2 – concernant l'article que vous venez d'évoquer c'est lié au télétravail parce que quand on fait du télétravail, on a droit d'amener des documents chez soi, c'est l'esprit de l'article.

En tout cas, on a bien noté que vous allez voter contre. Pas d'autre question ? Madame CABOT.

Martine CABOT : Je reviens aussi sur le temps de travail concernant tous les agents donc qui sont évidemment nommés dans le règlement intérieur. Mais par contre je n'ai pas retrouvé ceux de la crèche, ceux de la ludothèque et ceux de la bibliothèque. Il est bien noté le passage de 35 à 37 h pour tous les autres agents de la collectivité. Mais il n'est noté que les écoles et l'ALSH donc, quid de la crèche, la ludothèque, la bibliothèque ? Quels sont les horaires qu'ils font ?

Est-ce que c'est 35 h ? Est-ce que c'est 37 h ? Est-ce que c'est en fonction des vacances ? Parce que bon, c'est assez difficile à gérer. Je comprends.

J'ai pas pu poser la question en commission parce que je n'ai pas eu le temps de le lire. Désolée.

Magali VINCENT : En fait, on a déjà délibéré de ces éléments-là lors d'un précédent conseil municipal au cours duquel j'expliquais pour l'ensemble des services, en fonction de leurs particularités, quel était le régime que l'on avait adopté. Donc, c'est vrai que là, aujourd'hui, ce n'est pas l'objet de la délibération. Aujourd'hui, l'objet de la délibération, c'est l'actualisation du règlement intérieur, on ne revient pas sur le fond avec les 1607 h et comment on les applique en fonction des particularités des services.

Martine CABOT : Je ne veux pas revenir sur les 1607 h. On est d'accord, mais c'est vrai que tous sont nommés sauf ceux-là, donc peut être que ce serait bien aussi de les nommer dans le règlement intérieur pour être en équité parfaite.

Monsieur le Maire : on va regarder ça de très près. Pas d'autres interventions ? Je propose de passer au vote.

Vote : Adopté à la MAJORITE

7 voix CONTRE (M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGIO, BRONDINO)

2 ABSTENTIONS (V RIALLAND, V TIAR)

24 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY)

22-DCM-DGS-078 – CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Monsieur le Maire donne la parole à Magali VINCENT.

Magali VINCENT : cette délibération concerne la création d'un comité social territorial commun pour la commune du Pradet et le CCAS, et la création d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Alors, pour faire simple, la loi de transformation de la fonction publique prévoit une fusion du comité technique et du comité hygiène, sécurité et conditions de travail au profit d'un comité social territorial, CST, pour les collectivités qui emploient plus de 50 salariés, donc c'est notre cas et c'est pour ça que nous délibérons sur la création de ce comité social territorial.

Les élections pour ce comité social territorial et les élections des représentants du personnel auront lieu le 8 décembre. La loi prévoit aussi que ce CST peut être commun aux établissements qui sont rattachés à notre collectivité, d'où la création d'un CST commun entre la collectivité et le CCAS, dans la mesure où les problématiques RH et sécurité sont les mêmes.

Les effectifs de la collectivité plus les effectifs du CCAS comptent 203 salariés. Ce qui fait que nous sommes obligés de créer une formation spécialisée parce que la loi l'impose à partir de 200 salariés. Donc nous délibérons aussi pour la création d'une formation spécialisée en matière de santé, sécurité, conditions de travail pour notre CST commun à la collectivité et au CCAS.

J'espère avoir été claire. Il est donc proposé au conseil municipal de créer un comité social territorial unique, compétent pour les agents de la commune du Pradet et ceux du CCAS, de créer une formation spécialisée, de placer ce CST et cette formation spécialisée auprès de la commune du Pradet, d'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var de la création de ce CST commun et de cette formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail. Et de dire que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : et c'était très clair pour répondre à votre question. Donc, je propose, s'il n'y a pas d'intervention, de passer au vote.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGO, BRONDINO, Mme TIAR, Mme RIALLAND)

22-DCM-DGS-079 – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS ET INSTITUTION DU PARITARISME, POUR LE CST ET LA FORMATION, EN VUE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Magali VINCENT.

22-PV-0407

Magali VINCENT : Alors cette délibération est liée à la précédente et donc concerne la fixation du nombre de représentants dans le Comité Social territorial et la formation spécialisée. Bien sûr, tout ça a été vu en comité technique du 13 juin et a reçu un avis favorable. Il est donc proposé au conseil municipal de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à cinq et en nombre égal, les représentants suppléants pour le CST et pour la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail.

Il est proposé d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Je précise que ces représentants ont été nommés par arrêté du maire en 2020, qui sont au nombre de cinq et qui sont valables pour toute la durée du mandat. Il est proposé aussi de décider le recueil par le CST et par la formation spécialisée de l'avis des représentants de la collectivité, et de dire que Monsieur le maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation. Questions ? Je propose donc de passer au vote.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGO, BRONDINO, Mme TIAR, Mme RIALLAND)

22-DCM-DGS-080 – RENOUELEMENT DES AUTORISATIONS D'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE

Monsieur le Maire donne la parole à Magali VINCENT.

Magali VINCENT : cette délibération concerne le renouvellement des droits d'utilisation des véhicules de service. Par la délibération du 28 septembre 2020 l'Assemblée délibérante a adopté le règlement d'utilisation des véhicules de service. Ce dernier fixe la liste des personnes pouvant en bénéficier, au regard de leurs contraintes professionnelles. Même si le contenu du règlement demeure inchangé, la liste des personnes pouvant utiliser les véhicules et dont les missions nécessitent une autorisation de remise à domicile peut être renouvelée chaque année.

Il est donc proposé au conseil municipal de renouveler, pour les mêmes emplois et fonctions et dans les mêmes conditions, l'autorisation délivrée en septembre 2020.

Monsieur le Maire : Je pense que Monsieur CABRERA va prendre la parole.

Monsieur CABRERA : Monsieur le Maire, vous proposez aujourd'hui une délibération sur les utilisations des véhicules de service. Vous avez rappelé que la délibération 20-DCM-DGS-106 du 28 septembre 2020 avait été adoptée le règlement d'utilisation des véhicules de service pour une durée d'un an. Conformément à la loi, cette délibération devait être renouvelée chaque année et donc dû l'être le 28 septembre 2021. La précédente est donc caduque. Et pourtant, les véhicules

22-PV-0407

de service ont été utilisés par cinq personnes dont vous même, Monsieur le Maire, sans autorisation, donc en toute illégalité. Vous admettez ce fait, Monsieur le Maire.

Ces personnes ont donc bénéficié de manière indue d'avantages injustifiés. Cette pratique a généré un coût pour la commune. C'est tout à votre honneur, Monsieur le Maire, de bien vouloir désormais respecter la règle. Mais il ne saurait être question d'appliquer un effet rétroactif pour couvrir cette période irrégulière. Je me permets également de vous rappeler qu'il s'agit de véhicules de service et non de véhicules de fonction et que le remisage à domicile doit être justifié par des obligations de service et pour une intervention rapide.

Au vu de ce contexte actuel. Vous n'avez pas honte, monsieur le Maire ? Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CABOT.

Martine CABOT : merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire. Pour faire suite aux propos de mon collègue, Monsieur CABRERA, et afin d'obtenir quelques réponses à nos questions. Au vu du contexte actuel et des difficultés que rencontrent bons nombres de nos concitoyens, quotidiennement en passant à la pompe pour se rendre à leur travail, force est de constater que cette situation relève du fait du Prince. Reconnaissez à tout le moins que vous êtes l'instigateur ou que vous avez cautionné cette dérive inédite au Pradet. On pourrait penser, en décortiquant cette délibération, que vous profitez et abusez de la situation et de votre statut de premier Magistrat de la ville du Pradet, alors que vous devriez faire preuve d'exemplarité.

Exemplarité, c'est un mot fort je vous le concède et qui devrait vous parler au quotidien. Quelle image donnez-vous à vos électeurs qui vous ont accordé leur confiance en vous donnant leurs suffrages ? Vous vous targuez de diriger la mairie en bon père de famille, mais un bon père de famille, comme il vous plaît à le rappeler très souvent lors de vos discours, montre l'exemple à ses enfants. Et vous, monsieur le maire, le faites-vous ?

Peut-être vous croyez vous intouchable depuis que vous avez rejoint la majorité présidentielle ?

Pour la petite histoire, lors de mon dernier séjour en Alsace, j'ai eu le privilège d'être invitée, par Madame la maire d'une ville de l'Eurométropole de Strasbourg, à assister au conseil municipal.

Dans le cadre d'une opération mensuelle "Ville propre", Madame la maire, son conseil municipal ainsi que l'opposition sont arrivés en vélo ou à pied le jour même. Monsieur le maire voici une preuve et un comportement d'exemplarité. Je vous remercie pour votre écoute attentive.

Monsieur le Maire : Alors Madame CABOT, pour commencer, je vous demanderais de laisser ma famille et mes enfants où ils sont s'il vous plaît. D'accord ? Parce que c'est inacceptable. Vos propos ont été en partie inacceptables, donc je vous demande de laisser ma famille et mes enfants où ils sont, vous n'en parlez pas, vous n'y touchez pas.

Ensuite, concernant les véhicules de service, on pourrait mettre en place un service d'indemnités kilométriques, mais ça coûterait beaucoup plus cher. C'est pour ça qu'on a adopté cette méthode, tout simplement. Est ce qu'il y avait d'autres questions ?

Martine CABOT : Monsieur le maire, juste pour vous dire que je n'ai pas accusé vos enfants...

22-PV-0407

Monsieur le Maire : je ne vous ai pas donné la parole Madame CABOT.

Alors on va passer au vote.

Madame TIAR tente de prendre la parole pendant le vote et perturbe celui-ci.

Monsieur le Maire lui indique qu'il lui donnera la parole après le vote.

Vote : adopté à la MAJORITE

7 voix CONTRE (M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGIO, BRONDINO)

2 ABSTENTIONS (V RIALLAND, V TIAR)

24 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY)

Monsieur le Maire : Madame TIAR, vous vouliez prendre la parole, allez-y.

Viviane TIAR : Merci.

Vous voyez, Monsieur le Maire, dès qu'on commence à vous agacer, dans quel état vous vous mettez ? Vous ne respectez pas encore une fois l'humain que nous sommes. Je pense que Madame CABOT n'a pas du tout parlé de votre famille. Elle a juste repris votre terme, c'est tout. Donc, Monsieur le Maire, je vous demande de rester vraiment dans le respect.

On est tous respectables aujourd'hui, donc respectez nous s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Madame TIAR : chacun a ses limites.

Donc on va passer à la question suivante, aux trois questions suivantes. Donc Jean-François PLANES va prendre la parole pour les attributions de subventions pour les façades.

**22-DCM-DGS-081 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LES FACADES – 45
PLACE FLAMENCQ**

**22-DCM-DGS-082 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LES FACADES - 72-86
RUE DU PENSIONNAT**

**22-DCM-DGS-083 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LES FACADES – 389
AVENUE DE LA 1ERE DFL**

Jean-François PLANES : Bonjour à tous.

Alors les trois prochaines délibérations concernent les attributions de subventions pour la réfection des façades.

22-PV-0407

La première concerne une façade située au 45 place Flamencq, donc on demande au conseil municipal d'approuver la subvention d'un montant de 7 864,01 € à CAP IMMO, syndicat de copropriété de cette adresse suivant les modalités que vous avez pu lire auparavant.

La seconde concerne une attribution de subvention pour la façade du 72-86 rue du Pensionnat donc on demande au conseil municipal d'approuver une subvention de 9 163,44 € à madame BELLON suivant de la même manière les modalités des délibération susvisées.

La troisième concerne une attribution de subvention au 389 avenue de la première DFL d'un montant de 6 793,60 €, qui est attribuée à Madame Ida Gandolphe suivant les modalités susvisées.

Monsieur le Maire : Merci. On arrive un peu au bout de l'opération, on a de plus en plus de bâtiments qui ont refait leurs façades. Il y a le CCAS qu'on fera aussi. Il reste quelques bâtiments mais pas beaucoup. Donc c'est bien.

Donc on va voter chacune de ces libérations une par une.

Vote pour la délibération n° 22-DCM-DGS-081 : adoptée à l'UNANIMITÉ - 33 voix POUR

Vote pour la délibération n° 22-DCM-DGS-082 : adoptée à l'UNANIMITÉ - 33 voix POUR

Vote pour la délibération n° 22-DCM-DGS-083 : adoptée à l'UNANIMITÉ - 33 voix POUR

(Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGIO, BRONDINO, Mme TIAR, Mme RIALLAND)

**22-DCM-DGS-084 - AVENANT A LA CONVENTION DE RECHERCHE ET
DÉVELOPPEMENT PARTAGÉS ENTRE LA VILLE DU PRADET ET LE BRGM
RELATIVE A LA DETERMINATION DE LA PRESENCE D'EVAPORITE DANS LA
CALANQUE DU PIN DE GALLE**

Monsieur le Maire donne la parole à M. PLANES.

Jean-François PLANES : pour garantir la poursuite du programme initial établi dans la convention avec le BRGM, et afin de ne pas compromettre le chronogramme prévisionnel, le budget doit être révisé afin de pouvoir réaliser les investigations géophysiques pour partie, de nuit.

En effet, à l'issue de réunions de travail préparatoires aux campagnes de terrain entre les services municipaux et l'équipe du projet du BRGM conduites en mars et avril 2022, il a été établi que le trafic routier et la fréquentation en journée des secteurs du centre-ville, où ont lieu des investigations, pouvaient compromettre la qualité des mesures sensibles aux vibrations acoustiques Ce travail de nuit vise également à limiter autant que possible les perturbations et contraintes pour les riverains et la circulation routière au sein de la commune.

Ces investigations se sont déroulées les 10 et 11 mai 2022. La durée du programme ne s'en voit pas compromise et reste fixée à douze mois. Vous avez eu le projet d'avenant qui a été joint. Le

22-PV-0407

montant du programme, initialement fixé à 113 000 € hors taxes, est révisé et dorénavant fixé à 148 000 € hors taxes. Le BRGM s'engage à participer au financement du programme à hauteur de 20 % du montant total hors taxes de l'étude, soit 29 600 € au titre de la subvention pour charge de service public qui lui est attribuée par le ministère chargé de la recherche.

Il est à noter que la commune a sollicité également une aide financière de l'Etat à hauteur de 50 % du montant au titre de l'étude dite Barnier, soit 74 000 € hors taxes. L'avenant à la convention entrera en vigueur à compter de la date de signature de celui-ci par les dernières des parties, et expirera lors de la réception du dernier paiement.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de recherches et de développement partagé entre la Ville et le BRGM, relative à la détermination de la présence d'évaporite dans la calanque du Prince de Galles et à signer tout acte permettant la mise en œuvre de cet avenant.

Monsieur le Maire : Merci. Des questions ? Monsieur PEZERY.

Bernard PEZERY : Je suis un peu étonné sur l'avenant. J'en ai parlé avec Jean-François PLANES l'autre jour, c'est vrai que la municipalité ne devait pas trop perturber la circulation dans la journée, et ça, ça se peut s'entendre mais que l'organisme qui fait l'intervention se rende compte que sur une commune ou dans des quartiers assez fréquentés, il y a du bruit qui risque de perturber leurs mesures ça me perturbe un petit peu. Ça c'était personnel.

Je voudrais ramener ce dossier là à un dossier qui est bien plus important au niveau d'un quartier et c'est que si ces études se font aujourd'hui, c'est qu'il y a bientôt huit ans, sinon plus, un effondrement a eu lieu.

Donc ce dossier-là, donc, n'est pas à désolidariser du problème de la calanque du Pin de Galle. Donc aujourd'hui, il y avait des procès entamés, il y avait des travaux faits, des travaux pas faits, il y a des calendriers. Là, vous dites que bientôt on va recevoir les résultats, je suppose.

Une fois que vous avez ces éléments, ils vont servir à quoi ?

Est-ce que vous allez faire les travaux ? Est-ce que vous devez faire les travaux ? Donc est-ce que ce dossier-là, des calanques du Pin de Galle, vous le faites avancer ? Est-ce qu'il a avancé ? Parce qu'aujourd'hui, il n'y a pas de communication de votre part. Et surtout, avec ces travaux-là, donc de l'évaporite, qui sont allés rechercher assez loin géologiquement.

Donc quel est le devenir des cabanons des calanques, des gens qui ne peuvent plus habiter ou des gens qui y habitent avec difficulté ? J'aurais bien aimé avoir quelques informations là-dessus.

Jean-François PLANES : il est bien évident que ce sujet nous intéresse au plus haut chef, et qu'on est attentifs à tout ce qui peut toucher, bien évidemment, les calanques du Pin de Galle. Alors pourquoi ça a été fait sur l'ensemble de la commune, et bien parce que justement, il était intéressant d'avoir une expression du terrain pour savoir si effectivement les évaporites jouent un rôle et si éventuellement on avait une bonne raison au niveau géophysique de mettre en cause cet état-là. Donc on attend le résultat de l'étude pour nous, il est important, parce que cette étude va démontrer peut-être une problématique sur l'ensemble la commune ou tout au moins sur un axe allant sur les fameux cabanons du Pin de Galle qui avaient été construits à l'époque apparemment en connaissance de cause.

Monsieur le Maire : merci pour cette réponse.

Bernard PEZERY : oui mais une réponse qui n'est pas complète à mon sens.

Vous me parlez d'étude, c'est bien, vous nous dites que l'étude peut éventuellement s'orienter vers de l'évaporite. Imaginons que ça soit le contraire, on ne sait jamais, au niveau géologique tout peut arriver. Mais demain, demain, sur les calanques du Pin de Galles, vous aviez, sauf erreur de ma part, entamé ou on avait entamé un procès vis-à-vis de la municipalité par rapport aux travaux que vous deviez faire sur le parking public, la consolidation de la restanque. Aujourd'hui rien n'est fait, ça fait huit ans.

Donc je veux bien qu'on fasse des études et qu'on étende à tout le territoire pour savoir si demain il y a un risque de s'effondrer, mais le point d'origine, le point de départ, c'est les calanques. Donc ça en est où ?

Est-ce que demain vous allez faire des travaux ? Parce que ça fait un peu pitié de voir ça là-haut, parce que les gens qui habitent dans le quartier sont un peu désabusés, sont un peu dans le désarroi quoi.

Jean-François PLANES : Ce qu'il faut comprendre, c'est que si je vous parle effectivement des résultats, c'est qu'on se réserve la possibilité de faire appel à tout jugement et que, en fonction justement de ces résultats, malgré tout, ça semble un petit peu anodin, mais ça ne l'est pas du tout.

Ça peut nous permettre d'arriver à avoir une possibilité de levier pour éventuellement, en cas d'appel.

Bernard PEZERY : si je comprends bien, de manière très, je ne vais pas dire pernicieuse parce que le mot est un peu fort, vous cherchez à prouver que vous n'y êtes pour rien ?

Jean-François PLANES : non on ne cherche pas à prouver qu'on n'y est pour rien. Vous n'y êtes pas pour quelque chose non plus. C'était vous à l'époque qui étiez aux affaires. Personne ne pouvait imaginer qu'un jour il y ait un éboulement au niveau des calanques. On n'y est pour rien. On est bien navrés et je pense que vous comme nous, que ça se soit passé parce que bien évidemment, il y a un problème humain qui existe derrière, on en est conscients. Ce n'est pas pour repousser la responsabilité sur quiconque, mais on veut quand même savoir où on va, savoir s'il y a lieu de faire quelque chose parce qu'en fonction des résultats, on saura s'il y a lieu de faire quelque chose sur cette zone-là, où pas.

Bernard PEZERY : alors contrairement à vous, si vous permettez, contrairement à vous, lorsque le premier éboulement qui était certainement moindre, a eu lieu quand j'étais encore maire, dans les quinze jours/ trois semaines qui ont suivis de mémoire, Maître Parisi et d'autres personnes des calanques sont venues autour de cette table-là pour voir ce que la mairie pouvait faire.

L'idée n'était pas d'attendre, mais c'était de faire et après voir les moyens financiers pour se faire rembourser au maximum. Parce que nous considérons, je considérais que les calanques du Pin de Galles font partie entière au niveau du Pradet et donc qu'il était important de trouver des solutions vu le désarroi des personnes qui étaient obligées de quitter les lieux.

C'est une approche totalement différente. Je ne pense pas être responsable de l'éboulement. Par contre, globalement, en tant que force publique, nous devons trouver des solutions et elles devaient être immédiates. Les travaux auraient dû être faits depuis bon nombre d'années et après on trouve les financements. Monsieur le maire qui est maintenant conseiller régional, qui est à TPM, je pense qu'il aurait pu trouver des financements, puisqu'on passe beaucoup de demandes subventions.

22-PV-0407

Donc je pense qu'on aurait pu prendre beaucoup plus en amont cette affaire de manière totalement différente dans l'intérêt des gens et non pas à essayer de dire on va montrer que peut être on n'est pas responsable.

Monsieur le Maire : comme vous l'a dit Monsieur Planes le but des études c'est pour savoir quels types de travaux il faut faire en fait. Donc en plus on a pris le BRGM qui est un bureau d'études public, de l'Etat, donc on travaille avec eux, ils font des études complémentaires, ils vont nous dire ce qu'on peut faire ou ne pas faire, ce sont des spécialistes.

Moi, je ne suis pas un spécialiste dans ce domaine. On laisse faire les spécialistes, ils vont faire leurs études. On espère avoir leur rapport avant la fin de l'année et en fonction de ça on verra la nature des travaux qu'il faut entreprendre. Mais faire des travaux sans savoir ce qu'il y a en dessous, sans savoir à quoi ça sert, je pense que ce n'est pas non plus une bonne utilisation des deniers publics, donc on est dans une logique de la meilleure utilisation des deniers publics. Avant de faire des travaux, on veut savoir exactement ce qui se passe et on veut connaître la nature des travaux qui seront nécessaires. D'où ces études complémentaires pour la recherche d'évaporites.

Dernière intervention et ensuite on va passer au vote, je vous en prie, Monsieur PEZERY.

Bernard PEZERY : donc je remarque que Monsieur PLANES m'a donné un propos à côté parce que c'est pas du tout ce qu'il m'a expliqué. Merci.

Monsieur le Maire : donc on va passer au vote.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

32 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGO, BRONDINO, Mme TIAR)

Mme Valérie RIALLAND a quitté provisoirement l'assemblée, à 15h57 et n'a pas participé au vote de cette délibération. Elle est notée absente.

22-DCM-DGS-085 – ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 309

Monsieur le Maire donne la parole à M. PLANES

Jean-François PLANES : cela concerne l'acquisition de la parcelle AD 309. C'est une parcelle qui appartenait à Var Habitat, que nous allons régulariser. En fait, on est en train de régulariser un peu toutes les petites parcelles qui traînaient à droite et à gauche, et donc à des fins de régularisation, la commune a fait part de son souhait d'acquérir cette parcelle à son propriétaire par délibération en date du 10 mars 2022, le conseil d'administration de Var Habitat a approuvé cette acquisition à 1 € symbolique, les frais de mutation restant à la charge de la commune.

22-PV-0407

Il était demandé donc au conseil municipal de se prononcer sur le bienfondé de cette cession à 1 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes subséquents et pièces nécessaires à cette mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

Monsieur le Maire : Merci. Des questions sur cette délibération ? Pas de question. Je propose de passer au vote.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

Mme RIALLAND a réintégré l'assemblée à 15h58 et a participé au vote de cette délibération.

33 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGO, BRONDINO, Mme TIAR, Mme RIALLAND)

Mme JOVER a quitté définitivement l'assemblée à 15h58 et a donné son pouvoir à Cédric GINER pour le reste de la séance.

22-DCM-DGS-086 – CESSION DE LA PARCELLE AD 454

Monsieur le Maire donne la parole à M. PLANES.

Jean-François PLANES : donc ça concerne la parcelle AD 454, dans la continuité de la délibération précédente et lors de l'étude des espaces délimités par la parcelle de la section AD 371, il apparaît clairement que la partie sud de cet espace fait partie intégrante de l'espace vert commun à l'immeuble de "La Posidonie". Cette parcelle AD 371, d'une surface de 154 mètres carrés, située rue Horace Vernet, est propriété communale.

Au regard de cette situation, un nouveau découpage parcellaire a donc été réalisé. La parcelle mère a été découpée en trois nouvelles parcelles : AD 452, 84 mètres carrés ; AD 453, 112 mètres carrés ; AD 454, 154 mètres carrés. Il est ainsi proposé à Var Habitat d'acquérir la nouvelle parcelle AD 454 d'une surface de 154 mètres carrés. Par délibération numéro 18 en date du 10 mars 2022, le conseil d'administration de Var Habitat a approuvé cette acquisition à 1 € symbolique, les frais de mutation restant à la charge de la commune.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le bienfondé de cette cession à 1 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes subséquents et les pièces nécessaires à cette mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

Monsieur le Maire : Merci. Des questions ? pas de questions. Je propose de passer au vote.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI,

22-PV-0407

Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGO, BRONDINO, Mme TIAR, Mme RIALLAND)

22-DCM-DGS-087 – ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 149

Monsieur le Maire donne la parole à M. PLANES.

Jean-François PLANES : La commune est intéressée par l'acquisition de la parcelle en vente cadastrée AD 149, d'une superficie de 525 mètres carrés, elle est située au 126 avenue de la 1ère DFL, dans l'hyper centre. Sur cette parcelle existe une construction d'une surface habitable d'environ 68 m2 plus un garage, qui date de 1957.

Cette maison de plain-pied est inoccupée depuis plusieurs années. Le terrain plat clôturé, mitoyen du parc Cravéro, est également grevé d'un emplacement réservé au PLU N°55 C. Cet emplacement n'est plus d'actualité. La négociation à l'amiable avec les propriétaires s'est opérée conformément aux dispositions réglementaires sur la base de l'avis des Domaines joint. La commune a donc proposé un prix d'achat de 305 000 € au vendeur.

Cette négociation a abouti favorablement. Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur le bienfondé de cette acquisition à 305 000 € d'accepter le montant d'acquisition, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes subséquents et pièces nécessaires à cette mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

Monsieur le Maire : Merci. Pas de question... Une question Monsieur PEZERY.

Bernard PEZERY : une question que je n'ai pas posée en commission d'aménagement du territoire, puisque j'ai cru comprendre que la destination de ce local n'était pas forcément bien définie. On a émis quelques pistes mais ça n'a pas été affirmatif. Pourquoi, dans le cadre de ce genre d'opération, vous ne travaillez pas avec l'EPF PACA qui peut être un porteur financier ? Vous vous plaignez toujours de dépenser de l'argent.

Pourquoi dans ce cas-là, l'EPF PACA ne peut pas intervenir. Il peut être porteur financier pendant quelques années, quitte à ce que demain vous repreniez la main. Ça permet d'alléger au niveau des dépenses. Je n'ai pas posé la question l'autre jour, elle m'est venue après.

Jean-François PLANES : comme quoi vous avez oublié de poser les questions. Mais ce n'est pas grave.

En définitive, on veut que ça reste pour le moment dans le patrimoine communal et on a tout intérêt à être notre propre maître sur ce terrain. On a des besoins comme je vous ai expliqué en commission d'aménagement. On a des besoins qui peuvent éventuellement évoluer dans le temps, mais on est à la recherche de certaines zones de stockage, et éventuellement pour mettre certains services.

Bernard PEZERY : à mon sens, d'après mes souvenirs, l'EPF PACA n'enlève pas la possibilité d'usage du bien. Ça fait partie de la convention entre l'EPF PACA et les municipalités pour savoir quels sont les montants et tout ça. Donc on aurait pu procéder de cette façon-là, quitte à garder l'usage avec peut-être des modalités financières différentes, mais ça aurait pu être fait.

22-PV-0407

Jean-François PLANES : ça n'a pas été le choix au moment de l'acquisition.

Monsieur le Maire : on va passer au vote s'il n'y a pas d'autre intervention.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGO, BRONDINO, Mme TIAR, Mme RIALLAND)

22-DCM-DGS-088 – CHOIX DU LAUREAT DE L'APPEL A PROJET PARCELLE AX 522

Monsieur le Maire donne la parole à M. PLANES.

Jean-François PLANES : ça concerne donc le choix des lauréats de l'appel à projets pour la maison qui se trouve en face du McDonald. Par délibération en date du 14 juin, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la cession foncière de cette parcelle AX522, par le biais d'un appel à projets de qualité qui s'intégrera pleinement au site et à son environnement.

Pour mémoire, cette propriété est constituée du reste de la parcelle utilisée dans le cadre de l'aménagement et de la mise en sécurité du rond-point de La Bayette. Elle a une superficie de 375 mètres carrés sur laquelle se dresse une maison sur deux niveaux (rez-de-chaussée et un étage) non achevée, d'une superficie d'environ 100 mètres carrés. L'appel à projets a été mis en ligne le 28 octobre 2021 sur le site internet de la commune et publié sur Var Matin les 22, 24 et 25 novembre 2021.

Un retour des réponses était attendu avant le vendredi 25 mars 2022, avant 16 h00. Les critères d'analyse des offres, en vue de départager les candidats, étaient : 30 % sur le critère financier et 70 % sur les critères techniques, la qualité architecturale, retombées socio-économique, respect des règles de protection de l'environnement et objectifs de développement durable. Nous avons reçu deux offres.

Elles proposent le même montant d'acquisition soit 250 000 €, le critère financier les met à égalité. De même, les deux offres sont également comparables en matière de qualité architecturale du projet. En définitive, ce qui les différencie, c'est l'activité qui est proposée dans ces locaux. La première offre porte sur un cabinet d'architecte et la seconde sur un groupement de kinésithérapeutes déjà installé sur la commune, mais à l'étroit dans ses locaux et avec des problèmes de stationnement pour la patientèle.

Sur le critère des retombées socioéconomiques du projet, l'activité de kinésithérapie est donc pour la commune plus intéressante. Il est donc proposé au conseil municipal de valider le choix de la société SCI MAMS, groupement de kinésithérapeutes (groupement de Kinésithérapeutes Pellegrini, Leymarie, Beyzoles, Josselin et Piotex), espace Santé, 8 rue Mège, 83220 le Pradet, d'autoriser Monsieur le maire à formuler un accord de principe sur la vente et de signer tout acte et remplir toutes formalités inhérentes à la vente du bien.

22-PV-0407

Monsieur le Maire : Pas de questions. M. PEZERY.

Bernard PEZERY : L'autre jour, en commission aménagement du territoire vous m'aviez laissé entendre que le cabinet restait en centre-ville et avait une extension pour une autre activité liée à la kinésithérapie. Donc les problèmes de stationnement en centre-ville vont rester pour ceux qui viendront sur la rue Mège ?

Jean-François PLANES : non parce que ça va faire diminuer d'autant le volume puisque ça va être beaucoup plus technique et beaucoup plus précis. L'activité qui était la plus importante sur ce fameux cabinet, c'était la kinésithérapie liée aux femmes et liée à toutes les problématiques nécessaires à la reconstruction pour la plupart, donc toute la partie qui va être liée à la kinésithérapie plus ou moins liée aux femmes, va se retrouver dans cette zone-là. Donc au niveau de leur nouvelle acquisition.

Bernard PEZERY : merci.

Monsieur le Maire : pas de question complémentaire ? On va passer au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGO, BRONDINO, Mme TIAR, Mme RIALLAND)

22-DCM-DGS-089 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGICIEL D'ALERTE A LA POPULATION, AVEC LA METROPOLE TPM

Monsieur le Maire : La question suivante va être prise par Serge VENNET parce que tout à l'heure, j'ai effectivement dit que Monsieur PLANES avait pris la responsabilité de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Mais il y a aussi d'autres petites modifications, donc Serge VENNET qui va s'occuper maintenant de la partie sécurité et puis Graziella PIRAS qui va s'occuper de partie ERP aussi pour être tout à fait complet sur les modifications des délégations à venir.

Serge VENNET : Bonjour à tous. La présente délibération va concerner l'équipement d'un logiciel d'alerte à la population. Depuis 2008, la métropole TPM s'est inscrite dans une démarche globale de mutualisation des moyens, afin de mieux répondre aux exigences que suscitent les différentes phases d'une crise liée aux risques majeurs présents en nombre sur le territoire de la métropole TPM.

Pour ce faire, une convention restaurant le Plan communal de sauvegarde a été soumise au conseil communautaire. Celle-ci a été votée à l'unanimité. C'est dans ce cadre conventionnel que la métropole Toulon-Provence-Méditerranée a acquis un système d'automates d'appels téléphoniques destiné à informer et à alerter, dans les plus brefs délais, la totalité ou une partie de la population

22-PV-0407

des communes de la métropole TPM. La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de mise à disposition du logiciel d'alerte à la population.

L'utilisation de l'outil logiciel est placée sous la responsabilité des communes signataires qui s'engagent à ne l'utiliser qu'à la survenance de situations exceptionnelles, des risques naturels, phénomènes climatiques extrêmes, crise sanitaire ou encore perturbation de la vie collective. La métropole TPM s'engage à supporter les frais liés à l'installation et le paramétrage du logiciel, ainsi que les mises à jour, de la maintenance et de l'abonnement annuel au service pour toutes les communes. Les communes s'engagent à supporter uniquement les charges correspondant au coût de la prestation de diffusion des messages, (messages vocaux ou SMS).

Ces prestations d'alertes seront payées aux titulaires par la Métropole. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le principe de la signature de la convention avec la métropole TPM et d'autoriser Monsieur le maire à la signer.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation "Baptême du feu". Est ce qu'il y a des questions ? Monsieur TENDIL.

Denis TENDIL : Merci Monsieur le Maire.

Juste une question de pratique sur cette sécurité. Vous parlez de messages vocaux et SMS, mais comment vont être recensés justement les numéros de portable ? Donc vous savez qu'aujourd'hui il y a là la difficulté de fournir des éléments avec la sécurité informatique. Voilà, c'est une question. Je ne sais pas si vous pouvez me répondre là-dessus.

Serge VENNET : Alors actuellement, il y a 5300 numéros qui sont enregistrés. Ces numéros proviennent essentiellement des pages blanches et pour les SMS, ce sont les personnes qui se sont inscrites sur le site.

L'alerte a été donnée trois fois. La première fois pendant le confinement lié au Covid, donc ça, c'était l'épreuve test. Une deuxième fois lorsqu'il y a un entrepôt qui a brûlé à La Farlède et qui a provoqué un nuage suspect qui s'approchait du Pradet. Et dernièrement, il y a une alerte qui a été lancée lors des dernières inondations. Il y a deux personnes qui ont accès à la liste des personnes recensées : le responsable de la police municipale et son adjoint.

Denis TENDIL : Mais les sirènes qui sont sur l'église, je crois, elles sont utilisées à ce sujet ou pas ?

Serge VENNET : Non, ça n'a rien à voir. Ce sont deux choses complètement différentes. C'est un plus.

Monsieur le Maire donne la parole à M. PEZERY.

Bernard PEZERY : merci pour la présentation. J'avais deux questions poser. Vous avez évoqué trois incidents qui sont arrivés sur la commune. Il y en a un qui est arrivé dernièrement sur un camping. Quel est le seuil d'alerte qui permet de faire une diffusion, puisqu'apparemment vous n'avez pas évoqué les explosions de gaz sur le VVF. Quel est le seuil qui permet de déclencher ce système ?

Serge VENNET : Le système peut être déclenché à la demande de la préfecture, notamment lorsqu'il y a des phénomènes météorologiques. Ça peut être déclenché par la police nationale pour une attaque terroriste, par exemple. Et ça peut être déclenché directement par la police municipale.

22-PV-0407

En cas d'extrême urgence, la police municipale a accès au logiciel et peut parfaitement déclencher l'alerte.

Bernard PEZERY : donc là on a décrété qu'il n'y avait pas d'urgence par rapport à l'explosion due au gaz ? J'avais envie de vous taquiner.

Par contre, j'ai une autre question parce qu'on parle du PICS, mais où est le devenir de son petit frère qui s'appelle le PCS, qui nous a été présenté deux fois, pour lequel on avait demandé des améliorations et on n'a toujours pas vu le bébé naître donc ça serait bien d'avoir quelque chose.

Monsieur VENNET, je pose plutôt la question à Monsieur PLANES, c'était lui qui était en charge du dossier.

Jean-François PLANES : oui en ce qui concerne le PCS, c'est en révision, on y travaille mais vous savez comment ça se passe, il y a le PICS et le PCS.

Donc le PICS, c'est intercommunal et le PCS c'est communal et c'est en train d'être refondu par l'adjoint au chef de la police municipale qui est en charge de la mise à jour du plan communal de sauvegarde. Pour répondre également à votre question au sujet du feu sur le camping qui a eu lieu il y a peu de temps, le problème des alertes, ça ne sert pas forcément à simplement prévenir.

Le risque de l'alerte, c'est de faire peur et c'est de créer éventuellement une grosse problématique et on essaye tant que faire se peut, d'éviter justement la peur des administrés. Donc tant qu'on ne juge pas que la problématique impose une diffusion, voire même de toute façon avec les SDIS lorsqu'ils sont en train d'intervenir ou avec le CCFE, parce que sur toutes les interventions, y compris celle dont on parle concernant le camping, le CCFE était présent.

On aurait très bien pu effectivement les envoyer faire le tour de la commune proche. On ne l'a pas jugé nécessaire parce qu'on ne souhaitait pas créer une peur autour de cette problématique qui était maîtrisée totalement par les soldats du feu. Alors c'est vrai que c'était impressionnant parce qu'il y avait un rack de bouteilles de gaz qui a brûlé, lié à la température élevée du local annexe. C'était impressionnant mais les bouteilles de gaz ne vont pas très loin. Ce qui aurait été pire c'est un eucalyptus qui est en train de brûler qui lui par contre, avec son essence, peut partir comme une fusée. Là oui, là c'est très dangereux. Là la situation était maîtrisée et on n'a pas jugé nécessaire avec le SDIS d'aller plus loin.

Le feu a été relativement rapidement maîtrisé. Et on a eu un petit départ à côté. Mais à mon avis, la police technique est en train de travailler dessus, ce n'était peut-être pas forcément liée au premier incendie. On verra bien, on attend les résultats. En fait je précise bien, on ne fait pas une alerte pour faire peur à tout le monde.

Quand on fait une alerte, c'est qu'il y a la nécessité de le faire. On l'a fait quand il y a eu la pluie, c'est nous. Ça a été à notre initiative de la mettre en place parce que c'est vrai que là, on avait vraiment une grosse crainte de déplacements de personnes sur la commune. D'autant qu'on avait quand même des colonies qui étaient susceptibles d'arriver à ce moment-là et c'est pour ça qu'on a voulu prévenir tous les responsables des établissements qui recevaient le public parce qu'ils sont répertoriés dans ce système d'alerte, et puis évidemment, les Pradétans situés dans les zones concernées.

Bernard PEZERY : j'entends bien le propos de ne pas faire peur aux gens. Par contre, je serais plutôt partisan d'avoir une information sur le site de la mairie du Pradet parce que si vous regardez les réseaux sociaux, la peur était déjà naissante.

22-PV-0407

Moi, je n'étais pas là, j'étais en Bretagne mais globalement, quand on regardait les réseaux sociaux qui parlent du Pradet, le feu s'est déplacé de 300 mètres à chaque fois parce qu'on ne savait pas où c'était. Donc la population était inquiète. Donc peut être que s'il n'y a pas ce seuil d'alerte, toute cette information pour ne pas inquiéter les gens, il faut les rassurer à travers un message sur le site de la mairie qui explique qu'actuellement, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, voilà, c'est peut-être ce dosage là qu'il faut prendre et non pas se dire qu'on n'alerte pas parce que les gens dès quelque chose qui se passe sur la commune vous savez bien, on parle du feu, on parle de quoi ? Vous parliez de colonies qui devaient arriver, ça parle vite sur les réseaux donc la peur arrive. Donc pour le feu je pense que c'est important peut être d'avoir un relai positif ou qui indique du moins ce qui se passe sur le site de la commune.

Jean-François PLANES : Alors tout à fait, je suis content que vous ayez eu la même idée que nous avons eu. Alors je ne sais pas pourquoi mais normalement ça a été diffusé au niveau du site de la commune. Alors je ne sais pas, soit les gens ne l'ont pas vue, soit peut-être, effectivement il faudrait améliorer la diffusion, mais ça a été diffusé. J'étais en liaison avec le chef de cabinet. Il faisait alimenter le site pour tenir les gens informés.

Monsieur le Maire : parfait. Pas d'autres questions ni d'intervention ? On va donc passer au vote.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGO, BRONDINO, Mme TIAR, Mme RIALLAND)

22-DCM-DGS-090 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION (SIRC)

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphanie ASCIONE.

Stéphanie ASCIONE : Bonjour à tous.

Les statuts du Syndicat intercommunal de restauration collective nécessitent une refonte afin de se conformer au code général des collectivités territoriales et d'assurer la représentativité des communes membres avec transparence, dans le but d'attirer potentiellement de nouveaux adhérents. Les nouveaux statuts prévoient une participation de la commune du Pradet aux investissements du syndicat, la fin d'un tarif majoré et fixent, plus précisément les obligations des communes membres en matière de volume de commandes de repas. Conformément au code général des collectivités territoriales, les collectivités adhérentes au syndicat doivent entériner ces modifications par délibération du conseil municipal.

22-PV-0407

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter les nouveaux statuts du SIRC tels qu'annexés à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Monsieur le Maire : Merci. Une question de Monsieur PEZERY.

Bernard PEZERY : Si j'ai bien compris jusqu'à présent vous aviez une surtaxe au niveau du prix des repas qui va donc disparaître ?

Stéphanie ASCIONE : Oui, une majoration de 0,10 € par repas.

Bernard PEZERY : Oui, voilà donc qui va donc disparaître. Par contre, en contrepartie, vous allez avoir l'augmentation de la participation pour les investissements.

Stéphanie ASCIONE : Oui, une contribution aux charges financières.

Bernard PEZERY : est-ce que ça vaut le coup de le faire ?

Stéphanie ASCIONE : déjà il y a un surcoût qui est de 1 294 € et c'est nécessaire de le faire par rapport au code général des collectivités.

Bernard PEZERY : Par contre, au niveau de la représentation de la commune, on n'avait pas de poste de vice-président ?

Stéphanie ASCIONE : si on avait un poste de vice-président.

Bernard PEZERY : je me trompe, excusez-moi.

Monsieur le Maire : Je propose de passer cette délibération aux voix s'il n'y a pas d'autres questions.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR (Hervé STASSINOS, Jean-François PLANES, Cécile CRISTOL GOMEZ, Jean-Michel PEYRATOUT, Bérénice BONNAL, Jean-Claude VEGA, Agnès BIASUTTO, Pascal CAMPENS, Magali VINCENT, Christian GARNIER, Martine CLOPIN, Jacques PAGANELLI, Patrick ROUAS, Serge VENET, Chantal JOVER, Isabelle ROGER, Jean-Marc ILLICH, Stéphanie ASCIONE, Éric GALIANO, Graziella PIRAS, Thomas MICHEL, Cédric GINER, Marine DESIDERI, Émilie ROY, M. TENDIL, CABRERA, PEZERY, JOFFRE, Mmes CABOT, POZZO DI BORGO, BRONDINO, Mme TIAR, Mme RIALLAND)

Monsieur le Maire : Alors on en a fini avec les délibérations du conseil municipal. Il y a bien sûr les décisions en communication. Je veux remercier tout le monde pour votre présence aujourd'hui. Je vous donnerai la parole Monsieur CABRERA, je vais juste finir de parler.

Donc merci pour votre présence. Merci pour vos votes. On a passé une bonne séance. C'était dans le calme et la tranquillité comme on aime que les conseils municipaux se passent et je n'imagine pas que ça va se passer autrement en septembre.

Monsieur CABRERA, allez-y.

Armand CABRERA : pour vous dire que sur la délibération sur le pin de galle il manque l'article 3.

22-PV-0407

Monsieur le Maire : on va regarder avec précision et on reviendra vers vous. Parfait. Madame CABOT et Madame TIAR ensuite.

Martine CABOT : Monsieur le maire, juste pour la décision de communication portant suppression de la régie de recettes petite enfance, comment ça va se passer par la suite ?

Cécile GOMEZ : En fait, ça va se passer comme on le fait au guichet unique, c'est à dire que les familles vont maintenant payer directement au Trésor public. Donc nous n'aurons plus besoin d'avoir une régie de recettes.

Martine CABOT : merci Mme GOMEZ.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme TIAR.

Viviane TIAR : Merci.

Au niveau de l'événement "la Fête de la bière", c'est super ! Est-ce que vous allez remettre en place le Pradet gourmand ? Les marchés nocturnes ?

Monsieur le Maire : Il y a un guide des festivités qui est paru pour cet été où on voit que l'attractivité de la commune ne se dément pas. On a pas mal d'opérations, alors on n'hésite pas non plus à se remettre en cause, des fois, on se pose la question de savoir s'il faut maintenir certains évènements ou pas.

Le Pradet gourmand, on pense à une formule un peu différente. On pense aussi à quelque chose pour Noël, donc c'est en cours de réflexion sur l'évolution des offres qui étaient en place. Le Pradet gourmand, c'était un petit peu vieillissant. Je pense que c'était une très belle opération à l'époque. Depuis, il y a pas mal de communes qui le font sous forme différente et c'est un peu mêlé aussi avec les fêtes de Noël, les chalets qui sont dans pas mal de communes, qui avancent leur saison et donc ça vient se télescoper un peu avec le Pradet gourmand, donc je pense que même si c'était une belle manifestation, je pense qu'elle a perdu un peu de son intérêt.

Donc je ne pense pas qu'on remettra le Pradet gourmand sous la forme qui existait mais je pense qu'on a prouvé notre capacité à créer des événements et à créer de l'attractivité événementielle sur la commune et on va continuer dans ce sens-là dans les années qui viennent.

Viviane TIAR : Merci Monsieur Maire, mais pas pour tous les Pradétans.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur PEZERY.

Bernard PEZERY : Juste une petite question pour le prochain conseil municipal, les micros n'ont pas servi depuis très longtemps et les caches se désagrègent, si vous pouviez les changer, ça serait très sympa.

Monsieur VEGA indique qu'il allait le demander.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CABOT.

Martine CABOT : Monsieur le maire, si vous me permettez, pour reprendre le point où je suis intervenue et que vous avez mal vécu. Bon nombre d'élus locaux utilisent cette expression dont je vous ai parlé "en bon père de famille". Libre à vous de l'interpréter, d'interpréter mes propos et de les sortir de leur contexte. Je vous laisse libre. Voilà c'était juste une mise au point.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme TIAR.

22-PV-0407

Viviane TIAR : Monsieur PLANES, je vous ai envoyé un SMS dimanche par rapport aux gens du voyage, vous aviez dit que la commune allait s'en occuper. Qu'en est-il aujourd'hui parce qu'ils sont en train de se pencher sur les réseaux publics avec des nacelles c'est super, c'est la fête au village.

Jean-François PLANES : Madame TIAR, vous avez remarqué que je ne suis plus en charge de la police municipale, donc je réponds quand même, je réponds à tout le monde. J'ai reçu bon nombre de coups de fil et je vais laisser M. Serge VENNET vous répondre, il a tous les éléments.

Serge VENNET : Madame TIAR, hier soir, nous sommes intervenus avec Monsieur le Maire pour prendre contact avec les gens du voyage. Donc, il y a 75 caravanes qui se sont installées de force. Ils ont brisé une clôture et se sont installés sur la propriété privée, en face du gymnase, de l'autre côté de la route, c'est la propriété qui longe le parking. Donc, j'ai eu contact avec M FRUGIER, qui est le pasteur évangéliste de la communauté tzigane.

Les relations sont très compliquées avec ces personnes, donc les propriétaires du terrain s'étaient engagées à déposer plainte aujourd'hui, et j'espère que ça a été fait.

Après il y a une procédure qui va être lancée et normalement, ils devraient être expulsés avant quinze jours. En général ces personnes attendent le dernier moment et au bout d'une dizaine de jours, ils partent, dès que la procédure est lancée, ils n'attendent pas que la procédure aille jusqu'au bout et au bout d'une dizaine de jours, ils partent.

Donc je les ai été informés quand même que l'ensemble de la commune était sous surveillance vidéo. Ça peut les calmer un petit peu, et le pasteur m'a dit qu'il y avait un service d'ordre, interne à la communauté, et il a essayé de calmer un peu les jeunes pour qu'il y ait le moins d'incidents possibles avec la population.

Viviane TIAR : Merci.

Jean-Claude VEGA : Je voulais rajouter que nous mettons à disposition des containers pour éviter que ce soit diffusé un peu partout. Donc on préfère concentrer les déchets à un endroit, même s'il n'y a pas de logique à le faire. Mais de toute façon les dégradations liées aux poubelles seraient quoiqu'il arrive à la charge de la commune, donc on préfère mettre à disposition des containers et faire du ramassage, même si ça coûte un peu à la commune. Mais c'est un problème de propreté.

Bernard PEZERY : C'est quelque chose qui avait déjà été fait du temps de Claude Mésangroas et pour rassurer les gens qui vont ramasser ce n'est pas forcément gagné.

Juste pour vous dire Monsieur VENNET, je ne sais pas si c'est une relation de cause à effet, mais c'est une des rares fois, où sur l'avenue Le Leap, il y a des rodéos urbains avec des motos, entre minuit et une heure, donc je ne veux pas dire que c'est lié forcément parce qu'on va m'accuser de faire porter ça au niveau des gens du voyage. Ça s'est passé hier soir. Ils tournent fréquemment en petites motos dans le parc Nature aussi donc il faut être vigilant parce qu'il peut y avoir des accidents, le bruit c'est une chose mais les accidents ça peut être autre chose.

Serge VENNET : C'est certain qu'il y aura des nuisances. Par contre, la police nationale s'est engagée à faire des patrouilles ainsi que la police municipale. Le parc Nature a mis en place deux agents de sécurité. Voilà maintenant, les adolescents dans cette communauté sont réputés pour être turbulents. On va essayer de faire le nécessaire pour que ça se passe le mieux possible.

22-PV-0407

Concernant les branchements sauvages, c'est récurrent, même s'il y a des plaintes qui sont déposées, ça ne va pas aboutir. Je ne pense pas.

Bernard PEZERY : il n'y a pas une délibération qui permettrait éventuellement de leur faire payer un forfait notamment pour les fluides qu'ils utilisent ?

Monsieur le Maire : c'est fait de toute façon, on porte plainte, on récupère l'argent, c'est fait.

Voilà, je vous remercie pour toutes ces questions. Je vous remercie à nouveau pour la tenue du conseil municipal et je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été. Nous, on va beaucoup travailler cet été pour préparer la rentrée de septembre et mener à bien tous les projets qui nous attendent pendant les quatre prochaines années. Bonnes vacances à tout le monde.

La séance est levée à 16h35.

**Le secrétaire de séance
Emilie ROY**



**Le Maire,
Hervé STASSINOS**